

Spin-off proposé d'Alcon

Brochure d'information aux actionnaires
Assemblée générale des actionnaires de Novartis SA
28 février 2019

date de la brochure: 30 janvier 2019





Information importante

Cette brochure d'information a été rédigée exclusivement pour les actionnaires de Novartis SA et les porteurs d'American Depositary Receipts («ADR») de Novartis en vue du spin-off d'Alcon proposé à l'assemblée générale des actionnaires de Novartis qui se tiendra le 28 février 2019 (l'«Assemblée générale»).

Cette brochure ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions de Novartis SA ou d'Alcon Inc. Cette brochure, ou partie de celle-ci, ainsi que sa distribution ne saurait constituer une base contractuelle ou se rattacher à tout contrat s'y référant. Cette brochure ne constitue pas un prospectus de cotation au sens des règles de cotation de la SIX Swiss Exchange, un prospectus d'émission au sens du Code suisse des obligations ou un prospectus en vertu des lois et réglementations sur les valeurs mobilières des Etats-Unis ou de toute autre loi applicable. Cette brochure ne constitue pas une recommandation concernant les actions de Novartis SA ou d'Alcon Inc.

Certains risques peuvent s'appliquer au spin-off ou aux actions Alcon Inc. (les «actions Alcon»), une fois celles-ci cotées. Il vous est conseillé de vous familiariser avec l'intégralité du contenu de cette brochure et la matière à laquelle elle fait référence. Cette brochure n'est qu'un résumé de certaines dispositions relatives au spin-off et ne prétend pas être exhaustive. Au moment du vote d'approbation du spin-off, vous devrez vous fonder sur votre propre évaluation d'Alcon et du spin-off envisagé, y compris les mérites et les risques associés. En cas de doute quant au comportement à tenir, il vous est recommandé de solliciter dans les meilleurs délais vos propres conseils financiers, juridiques et fiscaux auprès de votre banque dépositaire, ou de votre conseiller financier, juridique ou fiscal.

Toutes les informations nécessaires à l'enregistrement des actions Alcon auprès de la Securities and Exchange Commission («SEC») des Etats-Unis et à l'inscription des actions Alcon auprès de la SIX Swiss Exchange et de la New York Stock Exchange seront respectivement présentées dans un prospectus de cotation SIX distinct pour les actions Alcon et un Formulaire 20-F distinct, déposé auprès de la SEC (veuillez vous référer à «Autres informations», p. 29). Nous

invitons instamment les futurs détenteurs d'actions Alcon à lire le Formulaire 20-F déposé auprès de la SEC ou le prospectus de cotation SIX, une fois disponible, et à se familiariser avec l'ensemble de leur contenu, facteurs de risque inclus.

Les informations fournies ici et l'ensemble des documents associés sont susceptibles d'être mis à jour, complétés, révisés, vérifiés et/ou modifiés. Ni Novartis SA, ni Alcon Inc., ni aucune de leurs sociétés affiliées et aucun de leurs organes respectifs, membre de leurs directions, et employé ou conseiller ne sont tenus de mettre ou de tenir à jour les informations contenues dans cette brochure ou de corriger toute inexactitude dans la mesure où aucune loi ou réglementation applicable ne l'exige.

La présente brochure contient des déclarations prospectives qui expriment des intentions, des estimations, des attentes et des prévisions concernant de futures évolutions et résultats financiers, opérationnels et autres. De telles déclarations et leurs hypothèses sous-jacentes sont sujettes à de multiples risques, incertitudes et à d'autres facteurs, ceci impliquant que les évolutions réelles pourraient s'avérer substantiellement différentes. Les actionnaires doivent également noter que même si l'Assemblée générale approuve les décisions requises pour procéder au spin-off, celui-ci pourrait ne pas avoir lieu, en tout ou en partie, ou être retardé. Compte tenu de ces incertitudes, les lecteurs de cette brochure sont mis en garde de ne pas se fier indûment à de telles déclarations prospectives. Par ailleurs, il convient de noter que toutes les données ou évaluations des marchés, ainsi que les tendances et performances passées, décrites dans cette brochure n'offrent aucune garantie quant au développement, à la performance ou la valeur futures de Novartis SA ou Alcon Inc.

La distribution de cette brochure, la remise d'actions Alcon et le paiement en espèces à la place de fractions d'actions y afférentes peuvent être assujettis à des restrictions légales dans certaines juridictions à l'extérieur de la Suisse et des Etats-Unis. Toute personne en possession de cette brochure est tenue de s'informer au sujet de telles restrictions et de s'y conformer.

Sommaire

Lettre du Président de Novartis	2
Lettre du Président désigné d'Alcon	3
Aperçu de la transaction proposée	4
Résumé	4
Admissibilité à recevoir des actions Alcon	4
Ratio de distribution et fractions	4
Calendrier indicatif	5
Description d'Alcon à l'issue de la transaction proposée	6
Aperçu	6
Marchés sur lesquels Alcon opère	8
Histoire d'Alcon	9
Certaines informations financières clés	10
Aperçu de la structure organisationnelle d'Alcon	11
Futur Conseil d'administration	11
Futur Comité de direction	13
Domiciliation et siège	14
Aperçu des droits des actionnaires	14
Bref résumé de certaines dispositions clés des statuts	14
Calendrier institutionnel	15
Cotation et négoce des actions Alcon	15
Description de la transaction proposée	16
Motifs du spin-off	16
Étapes de la transaction proposée	17
Principales dispositions de l'accord de séparation et de distribution	17
Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	18
Procédure d'obtention d'actions Alcon	20
Aperçu du traitement fiscal des actionnaires et des porteurs d'ADR de Novartis	22
Suisse	23
Etats-Unis	24
Certaines données financières	25
Q&R	26
Autres informations	29
Annexe à l'attention des porteurs d'ADR (American Depositary Receipts)	30



Jörg Reinhardt

Lettre du Président de Novartis

Chère/Cher actionnaire de Novartis,

Le 29 juin 2018, nous avons fait part de notre intention de séparer notre activité Alcon du reste de Novartis au moyen du spin-off d'une société nouvellement constituée, désignée Alcon Inc., qui sera composée de notre segment Eye Care Devices regroupant les secteurs Surgical (chirurgie oculaire) et Vision Care. Novartis maintiendra le cap sur sa consolidation en tant que société pharmaceutique de premier plan, autour notamment de ses activités Médicaments Innovants et Sandoz.

Nous sommes convaincus que Novartis et Alcon seront mieux positionnées pour exploiter des perspectives de croissance importantes et se concentrer sur leurs activités et priorités stratégiques respectives en tant que sociétés distinctes, chacune cotée en bourse.

Nous sommes persuadés que cette séparation offrira de fantastiques opportunités à nos activités et nos actionnaires, conformément à notre engagement d'apporter sur le long terme toujours plus de valeur à nos actionnaires.

Ce spin-off aura lieu si une majorité des votes représentés à l'occasion de l'Assemblée générale du 28 février 2019 approuve la transaction proposée (à condition que les conditions du spin-off soient remplies). Cette brochure d'information aux actionnaires vous offrira un aperçu des facteurs essentiels dont vous devriez tenir compte en votant au sujet de l'objet 6 à l'ordre du jour de cette assemblée. Ce document explique également où trouver davantage d'informations sur le spin-off et sur Alcon.

Le Conseil d'administration de Novartis a décidé à l'unanimité de recommander l'approbation de cette transaction.

Avec nos sincères salutations

A handwritten signature in black ink that reads "J. Reinhardt". The signature is written in a cursive, slightly stylized font.

Jörg Reinhardt

Président du Conseil d'administration de Novartis



Mike Ball

Lettre du Président désigné d'Alcon

Chère/Cher futur actionnaire d'Alcon,

J'espère bientôt vous accueillir en tant qu'actionnaire d'Alcon. Si le spin-off a lieu, nous deviendrons dans le monde la société phare de produits de soins oculaires, disposant d'une clientèle considérable à l'échelle mondiale et d'une gamme complète de produits à la pointe du secteur.

Alcon sera le plus grand fournisseur de dispositifs de soins oculaires au monde. Nous opérons sur les marchés vastes, dynamiques et croissants des soins oculaires et de la chirurgie ophtalmique. Nous nous employons à offrir des produits innovants améliorant la vue et la qualité de vie. Nous disposons de fondations solides s'appuyant sur notre marque de confiance, un patrimoine d'innovations et d'avancées médicales et technologiques, des positions de pointe dans les marchés dans lesquels nous opérons ainsi qu'un ferme engagement à investir de façon substantielle dans l'innovation.

En tant que société indépendante cotée en bourse, nous avons l'intention de mettre à profit notre expertise approfondie en matière de soins oculaires afin de réaliser à long terme une croissance durable. Conjointement avec le Conseil d'administration et le Comité de direction à venir d'Alcon, nous vous invitons en tant qu'actionnaires de Novartis à voter en faveur de la proposition du Conseil d'administration de Novartis à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

S'agissant de la distribution de nos actions par Novartis, nous prévoyons d'inscrire nos actions auprès de la SIX Swiss Exchange et de la New York Stock Exchange sous le symbole «ALC».

Nous nous réjouissons de votre soutien en tant que futur actionnaire Alcon.

Sincères salutations,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'M' followed by a smaller, more intricate flourish.

Mike Ball
Président désigné d'Alcon



SPIN-OFF D'ALCON

TRANSACTION

Ensemble des actions requises pour mettre en œuvre le spin-off d'Alcon par Novartis

TRANSACTIONS INTERNES

Séparation complète juridique et organisationnelle des activités Alcon au sein d'une nouvelle société indépendante

DISTRIBUTION DU SPIN-OFF

Le spin-off sera effectué au moyen de la distribution d'un dividende en nature des actions Alcon aux actionnaires de Novartis et aux porteurs d'ADR

Aperçu de la transaction proposée

Résumé

Le 29 juin 2018, Novartis a annoncé son intention d'obtenir l'approbation des actionnaires pour le spin-off de son secteur d'activité Alcon en vue de créer une société distincte et indépendante, cotée en bourse (le «spin-off» et conjointement avec l'ensemble des étapes nécessaires pour mettre en œuvre le spin-off, la «Transaction»), ceci à la suite de la séparation complète juridique et organisationnelle de l'activité Alcon en une société indépendante (les «Transactions internes»). Le spin-off sera effectué au moyen de la distribution d'un dividende en nature des actions Alcon aux actionnaires et aux porteurs d'ADR de Novartis (la «Distribution du spin-off»).

Novartis distribuera prorata les actions Alcon à ses actionnaires et porteurs d'ADR.

A la suite du spin-off, Alcon deviendra une société indépendante, cotée en bourse auprès de la SIX Swiss Exchange et de la New York Stock Exchange.

Admissibilité à recevoir des actions Alcon

Sous réserve de l'approbation de la Distribution du spin-off par l'Assemblée générale et de la satisfaction des conditions suspensives (veuillez vous rapporter à la p.19 pour de plus amples informations), chaque actionnaire ou porteur d'ADR de Novartis recevra des actions Alcon pour l'ensemble des actions, ou ADR, de Novartis

qu'il détient ou a acquis et qu'il ne vend ou ne cède pas avant la clôture des marchés à la date incluant un dividende attaché («date avec dividende attaché», tel que définie à la p. 5).

Il ne vous sera pas demandé de procéder à des paiements, des rachats ou des échanges de vos actions ou ADR de Novartis ou de prendre quelque mesure que ce soit pour obtenir vos actions Alcon dans le cadre du spin-off, à l'exception des mesures définies ci-après concernant les détenteurs de certificats d'actions physiques de Novartis, veuillez vous référer à «Procédure d'obtention d'actions Alcon – détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques», p. 20.

Ratio de distribution et fractions

Sous réserve de l'approbation de la Distribution du spin-off par l'Assemblée générale et de la satisfaction des conditions suspensives, vous recevrez pour:

Cinq actions de Novartis: **Une action Alcon**
Cinq ADRs de Novartis: **Une action Alcon**

Les actions Alcon pourront être négociées et transférées à l'étranger, dans certains pays, sans qu'il soit nécessaire de les convertir, et des actions identiques seront négociées à la SIX Swiss Exchange en CHF et à la New York Stock Exchange en USD.

Les actionnaires et porteurs d'ADR de Novartis ne recevront pas de fractions d'actions et obtiendront à la place un versement en espèces au titre de chaque fraction d'action qu'ils auraient reçue en application du ratio de distribution dès la vente consolidée de toutes les fractions d'actions. S'agissant du traitement des fractions, prière de consulter «Procédure d'obtention d'actions Alcon – Traitement des fractions», p. 21.

Les détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques qui ne fournissent pas dans les délais les informations requises en vue de l'obtention des actions Alcon recevront à la place un versement en espèces au moment de la vente des actions Alcon correspondantes, prière de consulter «Procédure d'obtention d'actions Alcon – détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques», p. 20.

Calendrier indicatif

Le Conseil d'administration de Novartis envisage que la mise en œuvre du spin-off aura lieu au cours du premier semestre 2019. Les dates définitives dépendent, en particulier, des approbations de la part de la Securities and Exchange Commission américaine et des places boursières et pourraient être retardées de façon importante, voire ne jamais intervenir. Novartis fournira des mises à jour à ce sujet, lorsque de nouvelles informations seront disponibles.

La transaction proposée pourrait être finalisée au plus tôt selon le calendrier indicatif suivant, généralement applicable aux actionnaires Novartis détenant leurs actions sous forme de titres intermédiés. Pour les détails du calendrier pour les détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques, veuillez vous référer à «Procédure d'obtention d'actions Alcon – détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques», p. 20.

CALENDRIER INDICATIF POUR UN SPIN-OFF POTENTIEL EN AVRIL ¹

Du fait des incertitudes actuelles, telles que le shutdown du gouvernement des Etats-Unis et le Brexit, la date indicative du spin-off est indiquée ci-dessous par «x avril»

Date prévue	Evénement
28 février 2019	Assemblée générale
Un jour avant le x avril 2019, (clôture des marchés)	Date avec dividende attaché (dernier jour de négoce des actions de Novartis incluant le droit d'obtenir des actions Alcon, la «date avec dividende attaché»)
x avril 2019	Date ex-dividende (premier jour de négoce des actions de Novartis excluant le droit d'obtenir des actions Alcon; la «date ex-dividende») Cotation et premier jour de négoce des actions Alcon à la SIX Swiss Exchange (9.00h HNEC) et à la New York Stock Exchange (9.30h EST)
Un jour après le x avril 2019 ou peu après ²	Crédit des actions Alcon aux actionnaires de Novartis par leur banque ou leur courtier
Approximativement deux semaines après le x avril 2019	Distribution du produit net en espèces pour fractions d'actions Alcon ³

¹ A titre uniquement indicatif; dates les plus proches possibles. Novartis fournira des mises à jour dans la mesure où de nouvelles informations seront disponibles. Pour les détails au sujet du calendrier indicatif pour détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques, veuillez vous référer à «Procédure d'obtention d'actions Alcon - détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques», p. 20.

² Les actionnaires sont avisés de contacter leur banque, courtier ou autre nommée pour de plus amples informations quant à leur compte et le moment auquel ils seront en mesure d'initier le négoce de leurs actions Alcon.

³ Pour les détails au sujet de l'agrégation et la vente de fractions d'actions, veuillez vous référer à «Procédure d'obtention d'actions Alcon - Traitement des fractions», p. 21.

Nous invitons les porteurs d'ADR de Novartis (détenant leurs ADR soit sur des comptes de courtier, soit en tant que détenteurs enregistrés) à prendre connaissance des informations distinctes concernant le calendrier

s'appliquant à eux, y compris l'annexe de la présente brochure d'information relative aux ADR. Le premier jour de négoce des actions Alcon sera le même à la SIX Swiss Exchange et à la New York Stock Exchange.

ISIN, SYMBOLE BOURSIER, NUMÉRO DE VALEUR MOBILIÈRE DES ACTIONS DE NOVARTIS ET DES ACTIONS ALCON

Titre	ISIN	Symbole boursier	Numéro de valeur mobilière (Valor)
Novartis			
Actions (inscrites à la SIX)	CH0012005267	NOVN	1200 526
ADR (inscrits à la NYSE)	US66987V1098	NVS	n/d
Alcon			
Actions (inscription à la SIX et à la NYSE envisagée)	CH0432492467	ALC	43 249 246 (SIX)



QUELQUES DONNÉES CONCERNANT ALCON¹

6,8 milliards

d'USD de chiffre d'affaires faisant d'Alcon le premier fournisseur de dispositifs de soins oculaires au monde

1^{er}

acteur mondial en parts de marché dans le secteur de la chirurgie ophtalmique

2^e

acteur mondial en parts de marché dans le secteur Vision Care

¹ au cours de l'exercice achevé le 31 décembre 2017

Description d'Alcon à l'issue de la transaction proposée

Veuillez trouver ci-après une description générale d'Alcon en tant que société indépendante telle que la prévoit la transaction proposée.

Aperçu

Alcon conduit des activités de recherche, de développement, de fabrication, de distribution et de commercialisation pour une gamme complète de produits de soins oculaires dans deux domaines clés: les soins chirurgicaux et les soins oculaires. L'activité de soins chirurgicaux se concentre sur les produits ophtalmiques pour la chirurgie de la cataracte, la chirurgie vitréo-rétinienne, la chirurgie réfractive au laser et la chirurgie du glaucome. Son large portefeuille de produits pour les soins chirurgicaux inclut des dispositifs implantables, des produits consommables et des équipements chirurgicaux requis pour ces procédures et satisfait l'ensemble de la chaîne des besoins du chirurgien ophtalmique. L'activité de soins ophtalmiques comprend des lentilles de contact quotidiennes jetables, réutilisables et de couleur, ainsi qu'une gamme complète de produits de santé ophtalmique, notamment des produits contre la sécheresse oculaire, pour l'entretien des lentilles de contact et le traitement des allergies oculaires, ainsi que des vitamines

oculaires et des traitements de la rougeur des yeux. En parallèle à ses produits de première classe mondiale, Alcon fournit des services de la plus haute qualité, de la formation et du soutien technique à ses clients, autant dans le cadre de ses activités de soins chirurgicaux que dans celui des soins oculaires.

Alcon est le plus grand fournisseur de dispositifs de soins oculaires au monde, avec un chiffre d'affaires de 6,8 milliards de dollars sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017. Sur la base de son chiffre d'affaires sur cette période, Alcon est le premier fournisseur de dispositifs de soins chirurgicaux ophtalmiques au monde, tout en occupant la seconde place pour les soins oculaires. La position de leader d'Alcon sur de nombreuses catégories de produits lui permet de lancer des produits nouveaux et innovants et d'étendre sa base de clientèle à de nouvelles régions géographiques à travers le monde.

L'activité chirurgicale d'Alcon a généré un chiffre d'affaires d'environ 3,7 milliards d'USD sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017. L'offre d'équipements chirurgicaux d'Alcon comprend des produits phares tels que le système de vision *Centurion* pour la phacoémulsification et l'opération de la cataracte, le système de vision *Constellation* pour la chirurgie vitréo-rétinienne et les lasers réfractifs *WaveLight* utilisés dans le cadre du LASIK et d'autres procédures de correction de la vision au laser, y compris les procédures guidées par topographie commercialisées sous la marque *Contoura*.

L'offre de dispositifs implantables d'Alcon comprend des marques phares tels que la famille de lentilles intraoculaires (LIO) *AcrySof*, dont la gamme s'étend des LIO monofocales destinées aux simples opérations de la cataracte jusqu'aux LIO de haute technologie pour les corrections de la presbytie et de l'astigmatisme effectuées dans le cadre d'opérations de la cataracte. En parallèle à son offre de dispositifs implantables, Alcon commercialise une vaste gamme de produits consommables destinés aux procédures chirurgicales ophtalmiques, tels que des produits viscoélastiques, des solutions chirurgicales, des instruments d'incision et des consommables spécialisés, notamment des cassettes fluidiques et des interfaces compatibles entre les besoins du patient et équipements Alcon.

L'activité soins oculaires d'Alcon a généré un chiffre d'affaires d'environ 3,1 milliards d'USD sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017. Alcon compte un vaste portefeuille de lentilles de contact quotidiennes jetables, de lentilles réutilisables et de lentilles de couleur, notamment les *DAILIES* et les *Air Optix*. Le portefeuille de soins oculaires d'Alcon comprend les marques phares de la famille de produits de larmes artificielles et de traitement de la sécheresse oculaire, *Systane*, ainsi que les gammes *Opti-Free* et *Clear Care* de solutions de désinfection multi-usages et au peroxyde d'hydrogène, respectivement.

La vaste gamme de produits d'Alcon constitue l'un des portefeuilles les plus complets du secteur des dispositifs de soins oculaires, comprenant des produits de technologie avancée et de haute qualité sur l'ensemble des principales catégories de produits de soins oculaires et de la chirurgie ophtalmique. Avec plus de 70 années d'expérience dans le secteur ophtalmique, Novartis est convaincue que la marque Alcon rime avec innovation, qualité, service et leadership pour les spécialistes de soins oculaires à travers le monde.

Alcon emploie plus de 20 000 collaborateurs de plus de 90 nationalités dans plus de 74 pays et dessert des patients et des consommateurs dans plus de 140 pays. Parmi les sociétés de soins oculaires et de chirurgie

ophtalmique, Alcon s'inscrit dans les plus engagées dans la recherche et le développement, avec plus de 1200 associés déployés au niveau mondial dans des activités de R&D dans le domaine du traitement des troubles de la vision et des maladies ophtalmiques, et puise de l'innovation auprès de sources tant internes qu'externes. En plus de ses capacités de R&D internes, Alcon saisit également des opportunités d'innovation externes et identifie régulièrement des sociétés développant des technologies émergentes dont Alcon considère qu'elles pourraient améliorer son offre existante de produits ou développer de nouveaux produits innovants.

Alcon dispose de 18 sites de production à la pointe de la technologie qui mettent en œuvre le savoir-faire et la technologie de production propres à Alcon. Les produits du secteur chirurgical sont produits sur des sites sis aux Etats-Unis, en Belgique, en Suisse, en Irlande, en Allemagne et en Israël. Les produits du secteur vision care sont produits sur des sites sis aux Etats-Unis, en Allemagne, au Singapour, en Malaise et en Indonésie.

STRATÉGIE D'ALCON

La stratégie d'Alcon visant à générer une croissance durable et rentable s'appuie sur cinq piliers principaux:

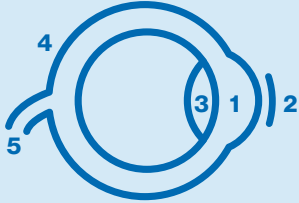
- 1 Maximiser le potentiel du portefeuille à court terme en développant certains produits clés
- 2 Accélérer l'innovation et lancer la prochaine vague technologique
- 3 Saisir des opportunités pour étendre les marchés et tirer parti de domaines avoisinants
- 4 Encourager la mise en place de nouveaux modèles d'affaires afin de renforcer l'expérience client
- 5 Tirer parti des infrastructures existantes afin de renforcer les efficacités opérationnelles et le profil des marges au fil du temps

Marchés sur lesquels Alcon opère

Alcon opère sur les marchés mondiaux de la chirurgie ophtalmique et des soins oculaires, qui sont vastes, dynamiques et en croissance. Du fait de l'augmentation et du vieillissement de la population mondiale, le besoin en soins oculaires de qualité ne cesse de s'intensifier et d'évoluer. Bien que l'on estime que l'on peut actuellement prévenir, guérir ou soigner 80% de l'ensemble des déficiences visuelles, Alcon opère sur des marchés comprenant d'importants besoins insatisfaits au niveau médical et du consommateur. Alcon estime que la taille des marchés de soins oculaires sur lesquelles elle

opère s'élevait à 23 milliards d'USD sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017 et qu'elle devrait croître à un rythme annuel de près de 4 % au cours des cinq prochaines années.

Le tableau ci-dessous comprend une description des troubles oculaires pertinents pour les marchés sur lesquels Alcon opère, ainsi qu'un graphique indiquant l'endroit où ces troubles se produisent et le placement de certains dispositifs médicaux pour traiter ces troubles oculaires.

PARTIES DE L'ŒIL ET TROUBLES OCULAIRES			SYMPTÔME	
	1 Cornée / Avant de l'œil	Erreurs de réfraction, telles la myopie, l'hypermétropie, la presbytie et l'astigmatisme ¹	La lumière pénétrant l'œil ne se focalise pas correctement sur la rétine	Vision floue ou altérée, incapacité à effectuer une mise au point proche
	2 Film lacrymal	Sécheresse de l'œil, allergie	Faible quantité et mauvaise qualité des larmes	Vision floue, démangeaisons, rougeurs et inconfort
	3 Lentille intraoculaire	Cataractes	Opacification du cristallin de l'œil	Cécité en l'absence de traitement
	4 Rétine / Arrière de l'œil	Maladie rétinienne / vitréo-rétinienne	Traction vitréo-maculaire, décollement de la rétine, traumatisme oculaire, complications oculaires liées au diabète (rétinopathie diabétique)	Peut entraîner une perte de vision irréversible
	5 Nerf optique	Glaucome	Dommages du nerf optique, généralement dû à une augmentation de pression au sein de l'œil	Perte de vision et cécité

1 Myopie (vision de près), hypermétropie (incapacité de mise au point proche), presbytie (durcissement de la lentille naturelle dû au vieillissement) et astigmatisme (déformation de la cornée).

HISTOIRE D'ALCON

1945



Constitution de la société

Alcon fut constituée en 1945 par les pharmaciens Robert Alexander et William Conner, qui ouvrirent une petite pharmacie sous le nom d'«Alcon» à Fort Worth, au Texas.

1977

Nestlé

Rachat d'Alcon par une filiale de Nestlé.

2001

Alcon

Adoption d'Alcon comme raison sociale

Le nom de l'entité fut officiellement modifié en Alcon Inc. et, le 20 mars 2002, Nestlé effectua l'introduction en bourse d'environ 25 % des actions d'Alcon, Inc. en circulation.

2008

Vente de 25 % d'actions à Novartis

Nestlé et Novartis conclurent un accord en vertu duquel Nestlé accepta de vendre environ 25 % des actions d'Alcon émises à l'époque à Novartis, avec l'option pour Novartis d'acquies les actions restantes de Nestlé dans Alcon à partir de 2010. La vente eut lieu le 7 juillet 2008.

Alcon prévoit une poursuite de la croissance des marchés de la chirurgie ophtalmique et de soins oculaires, du fait de divers facteurs et tendances, notamment mais sans s'y restreindre:

- Le vieillissement d'une population dont les besoins en matière de soins oculaires sont croissants;
- L'innovation améliorant la qualité des soins oculaires;
- La croissance du niveau de vie et des marchés émergents; et
- L'augmentation de la prévalence de la myopie, de la myopie progressive et la fatigue oculaire découlant de l'usage d'appareils numériques.

Histoire d'Alcon

Alcon a été constituée en 1945 par les pharmaciens Robert Alexander et William Conner, qui ont ouvert une petite pharmacie baptisée Alcon à Fort Worth, au Texas. Alcon Laboratories, Inc. a été inscrite au registre du commerce en 1947 et a commencé à fabriquer des produits pharmaceutiques spécialisés dans le domaine de la santé oculaire. Dans les années qui ont suivi, Alcon s'est développée à l'international avec l'ouverture d'un bureau au Canada et a créé sa division de chirurgie ophtalmique.

En 1977, Alcon a été rachetée par une filiale de Nestlé. En 2001, la raison sociale de l'entité est officiellement devenue Alcon, Inc. et le 20 mars 2002, Nestlé a mis en bourse environ 25 % des actions en circulation d'Alcon, Inc. Jusqu'à sa fusion avec Novartis, Alcon, Inc. était cotée à la New York Stock Exchange.

Novartis a racheté à Nestlé en 2008 et 2010, respectivement, l'ensemble des actions de Nestlé dans Alcon jusqu'à détenir en 2010 une participation de près de 77 % dans Alcon, les actions restantes demeurant cotées et publiquement négociées. Le 14 décembre 2010, Novartis a conclu un accord définitif avec Alcon en vue de l'absorption d'Alcon par Novartis au moyen d'une fusion en échange d'actions Novartis et d'un montant de soulte, qui a été ultérieurement approuvé dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire de Novartis en 2011.

Dans le cadre de l'acquisition d'Alcon par Novartis, Novartis a fusionné son unité de lentilles de contact et de soins associés aux lentilles de contact d'alors, CIBA Vision, et certains de ses produits pharmaceutiques ophtalmiques avec Alcon, faisant de la division Alcon la deuxième plus grande division de Novartis au moment de la fusion, et a transféré l'activité pharmaceutique ophtalmique générique d'Alcon d'avant la fusion à la division Sandoz de Novartis. En 2016, Novartis a transféré la direction et le reporting des produits ophtalmiques pharmaceutiques et sans ordonnance à sa division Innovative Medicines. Par la suite, avec effet au 1^{er} janvier 2018, Novartis a rendu à la division Alcon la direction et le reporting relatif aux produits ophtalmiques sans ordonnance et à certains médicaments de diagnostic chirurgical qu'elle lui avait précédemment retirés.

Début 2017, Novartis a annoncé un examen stratégique du secteur d'activité Alcon afin d'étudier des possibilités d'optimiser la valeur pour les actionnaires de Novartis, allant d'une rétention ou aliénation de la division à une séparation au moyen d'un premier appel public à l'épargne ou d'une transaction de spin-off. Le 29 juin 2018, Novartis a annoncé son intention d'obtenir l'approbation des actionnaires au spin-off.

2010

Vente des 52 % de participation restante de Nestlé à Novartis

Le 3 janvier 2010, Novartis annonça l'exercice de son option de rachat de près de 52 % du total restant des actions d'Alcon en circulation détenues par Nestlé et soumit une proposition de fusion en vue d'acquiescer les près de 23 % d'actions d'Alcon alors cotées en bourse. Au moment de l'exécution du rachat le 25 août 2010, Novartis détenait une participation d'env. 77% dans Alcon.

2011

Alcon A Novartis Division

Fusion entre Novartis et Alcon

Le 8 avril 2011, une assemblée générale extraordinaire approuva la fusion avec Alcon, Inc., créant la division Alcon au sein de Novartis, qui à ce moment-là représentait le cinquième segment comptable dans le portefeuille stratégique diversifié de soins de santé de Novartis.

2016

Transfert des pharmaceutiques ophtalmiques à Novartis

Le 1^{er} avril 2016, Novartis transféra la gestion et le reporting du portefeuille de produits pharmaceutiques ophtalmiques d'Alcon à sa division Innovative Medicines.

2018

Annonce du spin-off proposé

Le 29 juin 2018, Novartis annonça son intention de requérir l'approbation des actionnaires au spin-off de l'activité Alcon afin d'en faire une société indépendante distincte cotée en bourse.

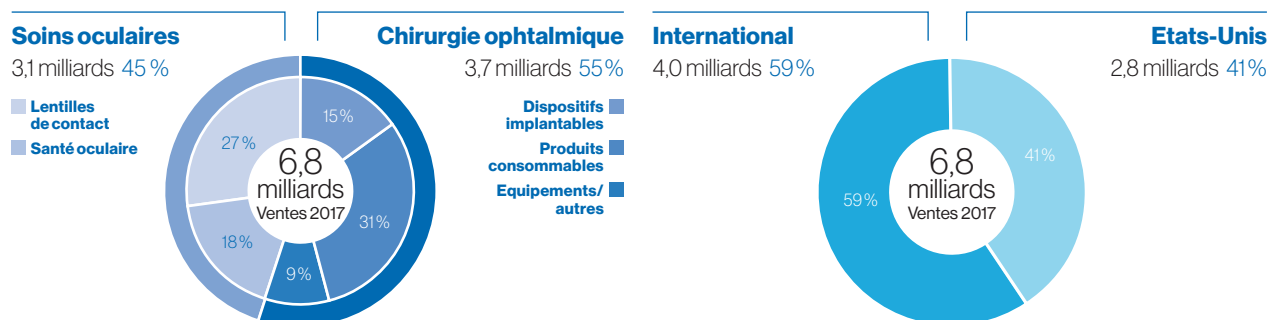
Certaines informations financières clés

Le secteur d'activité Alcon ne constituait pas un groupe de sociétés juridique distinct sur l'ensemble des périodes présentées. En conséquence, les chiffres financiers d'Alcon suivants ont été préparés de manière isolée et sont dérivés (extraits) des états financiers consolidés et de la comptabilité de Novartis. Etant donné que ces chiffres ont pour objectif de décrire le secteur d'activité Alcon tel qu'il est envisagé qu'il soit constitué en tant que société indépendante suite au spin-off, ils ne sont pas directement comparables aux états financiers d'Alcon en tant que division de Novartis telle qu'elle est présentée dans les états financiers du rapport annuel de Novartis.

Ces chiffres financiers d'Alcon incluent les charges et l'allocation de dépenses relatives à certaines fonctions de support opérationnel de Novartis et des allocations liées à des fonctions générales et d'administration de Novartis. La préparation d'états financiers dissociés requiert de la part de la direction qu'elle formule certaines estimations et hypothèses et les produits et résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses. La direction considère que la méthodologie d'allocation utilisée est raisonnable et que l'ensemble des allocations a été calculé selon des modalités traduisant de façon raisonnable les services reçus par Alcon et les coûts encourus pour le compte d'Alcon.

VENTES NETTES D'ALCON À DES TIERS PAR SEGMENT ET RÉGION GÉOGRAPHIQUE

(en % de ventes nettes et en USD)



PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES FONDAMENTALES D'ALCON

(en millions d'USD sauf mention contraire)

	Neuf mois terminés le 30 septembre 2018	Neuf mois terminés le 30 septembre 2017	Variation en USD %	Variation à taux de change constant %	Exercice terminé le 31 décembre 2017	Exercice terminé le 31 décembre 2016	Variation en USD %	Variation à taux de change constant %
Ventes nettes à des tiers	5 360	5 025	7	6	6 785	6 589	3	3
Bénéfice brut de base	3 415	3 139	9	7	4 211	4 123	2	3
Marge bénéficiaire brute de base (%)	63,7	62,5			62,1	62,6		
Résultat opérationnel de base	953	816	17	15	1 086	1 128	(4)	(1)
Marge de revenu d'exploitation de base (%)	17,8	16,2			16,0	17,1		

Les données financières présentées ci-dessus reflètent la performance financière d'Alcon de manière isolée jusqu'au 30 septembre 2018. La performance financière d'Alcon de manière isolée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018 sera publiée dès que disponible, ce qui pourrait avoir lieu après l'Assemblée générale. Pour de plus amples renseignements au sujet des résultats de base et des chiffres selon taux de change constants ci-dessus, constituant des données qui ne relèvent pas des normes IFRS, y compris un rapprochement de ces résultats de base aux données selon les normes IFRS les plus directement comparables, veuillez vous référer à «Certaines données financières – Données ne relevant pas des normes IFRS, définitions et rapprochement».

Aperçu de la structure organisationnelle d'Alcon

La structure de direction d'Alcon s'organisera au départ autour d'un président non exécutif et d'un Chief Executive Officer distinct.

Le Conseil d'administration d'Alcon sera chargé de la direction globale et de la supervision de la direction et détiendra l'autorité ultime en matière de prise de décision pour Alcon, à l'exception des décisions réservées aux actionnaires. Le Conseil d'administration d'Alcon déléguera certaines de ses responsabilités aux comités suivants: le Comité d'audit et de risque, le Comité d'innovation et le Comité de rémunération, de gouvernance et de nomination. Les comités permettront au Conseil d'administration d'Alcon d'assurer sa mission de manière efficace, en garantissant un examen complet et des discussions approfondies des affaires, tout en offrant au Conseil d'administration d'Alcon davantage de temps pour la délibération et la prise de décision.

Les comités se réuniront régulièrement avec la direction et, de temps à autre avec des consultants externes afin de passer en revue le cours des affaires, de mieux comprendre les lois et pratiques applicables affectant Alcon et d'aider le Conseil d'administration d'Alcon et la direction à satisfaire les exigences et les attentes des parties prenantes et des actionnaires.

Futur Conseil d'administration

Avant la date du spin-off, Novartis, en tant qu'unique actionnaire d'Alcon Inc., élira le Conseil d'administration d'Alcon pour la période commençant avec le spin-off et durant jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ordinaire 2020 d'Alcon (qui devrait se tenir environ un an après la date du spin-off). Actuellement, il est prévu que Novartis élise F. Michael Ball en tant que Président du Conseil d'administration d'Alcon et David J. Endicott en tant que membre du Conseil d'administration. MM. Ball et Endicott travaillent actuellement pour Novartis en tant que Président désigné d'Alcon (le «Président désigné») et Directeur général de la division Alcon, respectivement. Les biographies des membres envisagés de la direction d'Alcon suite au spin-off sont brièvement reproduites ci-dessous.

F. Michael Ball, Président désigné

Année de naissance: 1955

F. Michael Ball occupait la fonction de Chief Executive Officer de la division Alcon et a été membre du Comité exécutif de Novartis du 1^{er} février 2016 au 30 juin 2018. Précédemment, il a assumé le rôle de CEO de Hospira, Inc. de 2011 à 2015. Auparavant, M. Ball a occupé un certain nombre de postes de haute direction chez Allergan, Inc., notamment celui de Président de 2006 à 2011. Avant de rejoindre Allergan, Inc. en 1995, il avait

occupé des rôles à responsabilité croissante dans le marketing et les ventes chez Syntex Corporation et Eli Lilly & Co. Il a entamé sa carrière dans le secteur des soins de santé en 1981. M. Ball a siégé aux conseils d'administration de plusieurs sociétés, notamment Kythera Biopharmaceuticals Inc., Hospira, Inc., Intra-Lase Corp. et sTec, Inc.

Il est titulaire d'un Bachelor of Science et d'un Master of Business Administration de la Queen's University au Canada.

Lynn Bleil

Année de naissance: 1963

Lynn Bleil a été membre des conseils d'administration de Stericycle Inc. depuis 2015, Sonova Holding AG depuis 2016 et Amicus Therapeutics Inc. depuis 2018. Mme Bleil a également été membre des conseils consultatifs des sociétés non-cotées Navigen Pharmaceuticals et Halo Neuroscience depuis 2016. Elle a en outre été membre du Governing Board of Trustees du Park City Medical Center d'Intermountain depuis 2014 et membre du Board of Trustees de la U.S. Ski and Snowboard Team Foundation depuis 2014. Mme Bleil a été Senior Partner auprès de McKinsey & Company de 1985 à 2013 offrant des services de consultance auprès des CEO et des conseils d'administration dans les secteurs des soins de santé et des sciences de la vie.

Mme Bleil dispose d'un titre de Bachelor of Science en ingénierie chimique de Princeton University aux États-Unis, et d'un Master of Business Administration dans le domaine de la politique de santé de la Stanford Graduate School of Business aux États-Unis.

Arthur Cummings, M.D.

Année de naissance: 1962

Arthur Cummings, M.D., est ophtalmologiste consultant à l'hôpital de Beacon depuis 2007 et propriétaire et directeur médical de la Wellington Eye Clinic depuis 1998, les deux institutions sises à Dublin, Irlande.

Dr. Cummings est titulaire d'un Bachelor of Science en médecine et chirurgie (MB. ChB.), et d'un Master of Medicine en ophtalmologie (M. Med) de l'université de Pretoria, Afrique du Sud. Dr. Cummings est associé du College of Surgeons en Afrique du Sud (FCS SA) en ophtalmologie, et associé du Royal College of Surgeons d'Édimbourg (FRCSEd) en ophtalmologie.

David J. Endicott, Chief Executive Officer

Année de naissance: 1965

David J. Endicott a été le Chief Executive Officer de la division Alcon depuis le 1^{er} juillet 2018. Il a rejoint la division Alcon en juillet 2016 en tant que Président, Commercial & Innovation, et Chief Operating Officer. Avant de rejoindre la division Alcon en 2016, M. Endicott a été Président de Hospira Infusion Systems, une société du groupe Pfizer. Avant de rejoindre Hospira,

M. Endicott a exercé les fonctions de membre de la direction et du comité exécutif d'Allergan, Inc. où il a passé plus de 25 ans de sa carrière à des postes de direction en Europe, en Asie et en Amérique latine, ainsi qu'aux Etats-Unis. M. Endicott a siégé au conseil d'administration d'AdvaMed, Inc., de Zeltiq, Inc. et d'Orexigen Therapeutics, Inc.

Il est titulaire d'un Bachelor of Arts en chimie du Whitman College et d'un Master of Business Administration de la University of Southern California, toutes deux aux Etats-Unis.

Thomas Glanzmann

Année de naissance: 1958

Thomas Glanzmann est le fondateur et a été associé de Medtech Ventures Partners depuis 2016. Il a été membre du conseil d'administration de Grifols S.A. depuis 2006 où il a exercé la fonction de Vice-Président depuis 2017, et un membre du Comité consultatif en matière de santé de Madison Dearborn Partners LLC depuis 2011. Il a été Président et CEO de Gambro AB de 2006 à 2011, et Chief Executive Officer et Managing Director de HemoCue AB de 2005 à 2006. M. Glanzmann a été Senior Advisor du Président exécutif et Acting Managing Director au World Economic Forum de 2004 à 2005. De 1988 à 2004 M. Glanzmann a occupé de divers rôles auprès de Baxter International Inc., y compris Président de Baxter Bioscience, CEO d'Immuno International et President of Europe Biotech Group. En 2004, il a été Senior Vice President et Corporate Officer de Baxter SA.

Il détient un Bachelor of Science en sciences politiques du Dartmouth College aux Etats-Unis, et un Master of Business Administration de l'IMD Business School en Suisse, ainsi qu'une certification pour conseillers d'administration de l'UCLA Anderson School of Management.

D. Keith Grossman

Année de naissance: 1958

D. Keith Grossman a été Président du conseil d'administration de Outset Medical Inc. depuis 2014. Il a été membre du conseil d'administration autant de TherOx, Inc. que de Vyair Medical, Inc. depuis 2016 et de ViewRay, Inc. depuis 2018. Il a occupé les postes de Président et de CEO auprès de Thoratec Corporation de 1996 à 2006, et 2014 à 2015, et été membre du conseil d'administration de 1996 à 2015. M. Grossman a été CEO et membre du conseil d'administration de Conceptus, Inc. de 2011 à 2013. Il a été Managing Director et Senior Advisor chez TPG Capital L.P. de 2007 à 2011. M. Grossman a également siégé au conseil d'administration de Zeltiq, Inc., de 2013 à 2017, en tant que Lead Director, de Intuitive Surgical, Inc. de 2004 à 2010 et de Kyphon en 2007, ainsi qu'aux conseils d'administration d'un nombre de sociétés privées.

M. Grossman est titulaire d'un Bachelor of Science en sciences animales de la Ohio State University aux

Etats-Unis, et d'un Master of Business Administration en finance de la Pepperdine Graziadio Business School à la Pepperdine University aux Etats-Unis.

Scott Maw

Année de naissance: 1967

Jusqu'à sa retraite en fin 2018, Scott Maw a occupé le rôle d'Executive Vice President et de CFO auprès de Starbucks Corporation depuis 2014. Il a été Senior Vice President Corporate Finance auprès de Starbucks Corporation de 2012 à 2013, et Senior Vice President and Global Controller de 2011 à 2012. Depuis 2016, il a été membre du conseil d'administration d'Avista Corporation. De 2010 à 2011, il a été Senior Vice President et CFO de SeaBright Holdings Inc. De 2008 à 2010, il a détenu le poste de Senior Vice President et CFO auprès de la banque pour consommateurs de JP Morgan Chase & Company. Avant cela, M. Maw a occupé des rôles de direction dans la finance auprès de Washington Mutual Inc. de 2003 à 2008, et de GE Capital de 1994 à 2004.

M. Maw est titulaire d'un Bachelor of Business Administration en sciences comptables de la Gonzaga University aux Etats-Unis.

Karen May

Année de naissance: 1958

Karen May a été membre du conseil d'administration de MB Financial Inc. depuis 2004 et de Ace Hardware Corporation depuis 2017. De 2012 à 2018, elle a été Executive Vice President et Chief Human Resources Officer chez Mondelez International, Inc. (raison sociale modifiée de Kraft Foods, Inc. après le spin-off de certaines activités de Kraft en Amérique du nord en 2012). De 2005 à 2012, Mme May a assuré le rôle de Executive Vice President et de Chief Human Resources Officer auprès de Kraft Foods Inc. Entre 1990 et 2005 elle a occupé divers postes en ressources humaines et dans le domaine de la finance chez Baxter International Inc., y compris Corporate Vice President et Chief Human Resources Officer et de Vice President, International Finance. Avant de rejoindre Baxter International Inc., Mme May a été Certified Public Accountant au sein de l'équipe de révision de Price Waterhouse.

Mme May est titulaire d'un Bachelor of Science en sciences comptables de la University of Illinois aux Etats-Unis et a été Certified Public Accountant aux Etats Unis de 1980 à 1990.

Ines Pöschel

Année de naissance: 1968

Ines Pöschel a été associée auprès de Kellerhals Carrard Zurich KIG, depuis 2007. Elle a été membre du conseil d'administration de Implenia AG depuis 2016 et de Graubündner Kantonalbank depuis 2018 et siège au conseil d'administration de diverses sociétés suisses non-cotées. De 2002 à 2007, Mme Pöschel a été Senior Associate chez Bär & Karrer AG. Elle a été Senior Manager chez Andersen Legal LLC de 1999 à 2002.

Mme Pöschel est titulaire d'un Master en Droit de l'Université de Zurich, Suisse et a passé l'examen du barreau en Suisse en 1996.

Dieter Spälti

Année de naissance: 1961

Dieter Spälti a été CEO et membre du conseil d'administration de Spectrum Value Management Ltd., en Suisse, depuis 2006, dont il a été Managing Partner de 2002 à 2006. Il a été membre du conseil d'administration de LafargeHolcim Ltd. depuis 2003. Il a également été membre du conseil d'administration de SCI (Schweizerische Cement Industrie AG) depuis 2003. Dr. Spälti a été Président du conseil d'administration de Dorsay Development Corporation, au Canada, depuis 2003. Il a en outre été Vice-Président du conseil d'administration de Grand Resort Bad Ragaz AG, en Suisse, depuis 2005 et Vice-Président du conseil d'administration de IHAG Holding AG depuis 2002. Dr. Spälti a été associé auprès de McKinsey & Company de 1993 à 2001.

Il est titulaire d'un Docteur en droit de l'Université de Zurich, Suisse.

Futur Comité de direction

Avant la date du spin-off, Novartis proposera les membres de la direction d'Alcon (Executive Committee of Alcon (ECA)). A l'occasion du spin-off, le futur Conseil d'administration d'Alcon confirmera formellement les membres de l'ECA. Reproduites ci-dessous sont les biographies des membres de la direction de la division Alcon dont il est actuellement projeté qu'ils deviendront des membres de l'ECA dans le contexte du spin-off, à l'exception de David J. Endicott, le Chief Executive Officer de la division Alcon, dont la biographie figure ci-dessus dans la rubrique «Futur Conseil d'administration». Il est possible qu'il y ait des modifications à la liste des personnes dont il est projeté qu'elles formeront l'ECA, résultant soit de modifications des postes de l'ECA, soit de changements des occupants des postes correspondants actuels avant la date du spin-off, et les membres de l'ECA à la date du spin-off ne peuvent pas être connus avec certitude avant que le spin-off ait lieu. Les changements opérés avant que le spin-off ait lieu, s'il y en a, seront identifiés dans les dépôts à venir du Formulaire 20-F auprès de la SEC lorsque les informations y relatives seront disponibles.

David Murray, Chief Financial Officer

Année de naissance: 1963

David Murray a été le Chief Financial Officer de la division Alcon depuis Septembre 2015. Avant de rejoindre la division Alcon, il a occupé plusieurs postes de direction dans le domaine des finances au sein de Novartis. Le plus récemment, M. Murray a exercé la fonction de de Division CFO chez Novartis Vaccines & Diagnostics. Ses rôles précédents chez Novartis

comprennent celui de Head Global Business Planning & Analysis and Financial Operations pour la division Pharma, de Country CFO Novartis Spain, de Vice President Finance General Medicines U.S. et de Global Head of Finance Mature Products.

Avant de rejoindre Novartis en 2001, M. Murray a exercé différentes fonctions au sein des directions financières et commerciales de General Motors, d'Avis Europe, de la Société de Banque Suisse et de British Petroleum, p.l.c.

M. Murray est titulaire d'un Master en économie et sciences comptables de l'université d'Aberdeen en Ecosse et est membre du Chartered Institute of Management Accountants (FCMA).

Michael Onuscheck, President, Global Businesses and Innovation

Année de naissance: 1966

Michael Onuscheck a été Président – Global Businesses and Innovation de la division Alcon depuis le 15 octobre 2018. M. Onuscheck a rejoint la division Alcon en janvier 2015 en tant que Président et de General Manager de la franchise Global Surgical.

Il a rejoint la division Alcon en venant de Boston Scientific Corporation, où il a passé 10 ans, occupant le plus récemment le poste de Senior Vice President and President, EMEA depuis 2011, gérant les affaires de l'entreprise en Europe et en Russie. Auparavant, il a exercé les fonctions de Senior Vice President et de Président de la division Neuromodulation de Boston Scientific, où il était chargé de la recherche et du développement, de la fabrication, du marketing, des ventes, de la recherche clinique et du service clientèle. Avant de rejoindre Boston Scientific Corporation, M. Onuscheck a occupé diverses fonctions dirigeantes chez Medtronic plc dans le domaine de la chirurgie reconstructive rachidienne et de la chirurgie stéréotaxique guidée par imagerie, et divers postes dans les ventes et le marketing chez Pfizer.

M. Onuscheck est titulaire d'un Bachelor en administration des affaires et en psychologie du Washington and Jefferson College aux Etats-Unis.

Leon Sergio Duplan Fraustro, Président, Amérique du nord

Année de naissance: 1967

Sergio Duplan a été Président – Amérique du nord de la division Alcon depuis 2015, où il supervise les marchés américain et canadien. Il est également membre du Conseil de fondation de l'Alcon Foundation. M. Duplan a rejoint la division Alcon en août 2012 en tant que Président – Amérique latine et Canada. M. Duplan a commencé sa carrière chez Novartis en 2004 en tant que Vice President of Sales – General Medicines avant d'être promu au poste de Head of Marketing and Sales pour l'Amérique latine, General Medicines, Pharma. En 2008, il est devenu Country Pharma Organization Head et Country President de Novartis au Mexique.

Avant de rejoindre Novartis, M. Duplan a exercé diverses fonctions à responsabilités croissantes dans les ventes, la finance et la gestion de directions pays chez Procter & Gamble et Eli Lilly & Co.

M. Duplan est titulaire d'un Bachelor en ingénierie industrielle de l'Universidad Iberoamericana au Mexique et d'un Master of Business Administration de la Wharton School à l'University of Pennsylvania aux Etats-Unis.

Ian Bell, Président, International

Année de naissance: 1970

Ian Bell a été Président – International de la division Alcon depuis le 15 octobre 2018 où Il supervise les marchés Europe, Russie, Moyen-Orient et Afrique, Asie-Pacifique, Japon et Amérique latine et Caraïbes. Il a rejoint la division Alcon en mars 2016 en tant que Président de région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA).

M. Bell a rejoint la division Alcon en venant de Hospira, Inc., où il a occupé les postes de Corporate Vice President et de Président de la région EMEA. Avant de rejoindre Hospira, Inc., M. Bell a exercé la fonction de Corporate Vice President et de Président de la région Asie-Pacifique d'Allergan, Inc. de 2008 à 2014. M. Bell a rejoint Allergan, Inc. en 2005 au poste de Vice President and Managing Director de la division neurosciences pour la région EMEA. M. Bell a commencé sa carrière chez GlaxoSmithKline plc, où il a exercé diverses fonctions à responsabilité croissante dans les ventes, le marketing et la stratégie pendant plus de 10 ans.

M. Bell est titulaire d'un Bachelor en économie avec mention de l'Université de York au Royaume-Uni.

Laurent Attias, Head Corporate Development, Strategy, Business Development and Licensing (BD&L) et Mergers and Acquisitions (M&A)

Année de naissance: 1967

Laurent Attias a été Head of Corporate Development, Strategy, Business Development and Licensing (BD&L) and Mergers and Acquisitions (M&A) de la division Alcon depuis février 2017. M. Attias a rejoint la division Alcon en mars 1994 où il a tenu des rôles à responsabilités croissantes, le plus récemment celui de Senior Vice President BD&L, M&A and Market Access où il a assumé la responsabilité opérationnelle pour la stratégie de développement commercial et du pipeline de la division Alcon, ainsi que des initiatives d'accès aux marchés pour l'ensemble des franchises chirurgie, produits pharma (actuellement regroupés sous Novartis Ophthalmology en tant qu'activité Novartis distincte) et soins oculaires.

Auparavant, M. Attias a tenu de divers rôles au sein de la division Alcon, y-compris ceux de Senior Vice President and Head of Global Commercial Franchises and Strategy, Président, EMEA, Vice President, Central & Eastern Europe, Italy and Greece, Vice President/ General Manager de Alcon Canada, et Vice President, Refractive Sales and Marketing.

M. Attias est titulaire d'un Bachelor of Business Administration en marketing et d'un Master of Business Administration, tous deux de la Texas Christian University aux Etats-Unis.

Domiciliation et siège

Alcon Inc. a été enregistrée auprès du registre du commerce du canton de Fribourg, en Suisse, le 21 septembre 2018, en vue de la séparation de Novartis, et est une société constituée en vertu du droit suisse.

Le siège de Alcon Inc. est sis Rue Louis d'Affry 6, 1701 Fribourg, Suisse et l'adresse de son QG mondial est Chemin de Blandonnet 8, 1214 Vernier, Genève, Suisse.

Le siège mondial actuel de la division Alcon à Fort Worth au Texas restera une plaque tournante majeure au niveau opérationnel, commercial et de l'innovation au sein de l'entreprise indépendante proposée.

Aperçu des droits des actionnaires

Les actionnaires d'Alcon jouiront essentiellement de droits similaires à ceux dont les actionnaires de Novartis bénéficient actuellement. Comme Alcon n'aura qu'une seule classe d'actions nominatives, tous les actionnaires d'Alcon bénéficieront des mêmes droits.

Chaque action confèrera le droit à un vote à l'assemblée générale des actionnaires. Les droits de vote ne s'appliqueront qu'aux actions enregistrées assorties d'un droit de vote à la date d'enregistrement de l'assemblée générale concernée. Concernant le processus d'enregistrement, veuillez vous reporter à «Q&R – Je suis inscrit au registre des actions de Novartis. Que dois-je faire pour être inscrit au registre des actions d'Alcon?», p. 28.

Bref résumé de certaines dispositions clés des statuts

Nous nous attendons à ce que les statuts d'Alcon immédiatement après le spin-off aient en substance une forme similaire aux statuts actuels de Novartis.

Il est toutefois prévu qu'Alcon disposera d'un capital-actions autorisé de cinq pour cents du capital-actions total émis d'Alcon à la date du spin-off réservé aux fins de tous plans de participation pour employés d'Alcon et de ses filiales consolidées.

Calendrier institutionnel

Veillez vous reporter aux sites web indiqués sous «Autres informations», p. 29.

Cotation et négoce des actions Alcon

A la date de cette brochure, Alcon est une filiale à 100 % de Novartis. En conséquence, il n'existe actuellement aucun marché pour les actions Alcon. Novartis a l'intention d'inscrire les actions Alcon auprès de SIX Swiss Exchange et de la New York Stock Exchange sous le symbole «ALC». À ce titre, les actions Alcon pourront être négociées et transférées à l'étranger, dans certains pays, sans qu'il soit nécessaire de les convertir, des actions identiques étant négociées sur des places boursières différentes en monnaies différentes.

Alcon envisage de conserver un registre d'actions scindé en deux compartiments: un registre suisse pour les actionnaires détenant des actions sous forme de titres intermédiés via SIX SIS AG («SIX SIS»), le système de règlement suisse et un registre américain pour les actionnaires aux Etats-Unis souhaitant détenir directement des actions Alcon sans certificat. Computershare Switzerland Ltd. agira en tant que teneur du registre des actions en Suisse et Computershare Trust Company, N.A. en tant que teneur du registre des actions et agent de transfert aux Etats-Unis.

Par ailleurs Alcon prévoit actuellement que les actions Alcon émises seront détenues sous les formes suivantes:

- Actions émises sous forme de titres intermédiés (détenus par des intermédiaires) via SIX SIS: Les actions Alcon seront émises sans certificat et une portion de ces actions sera inscrite au registre principal auprès de SIX SIS qui fournit des services de compensation, de règlement et de dépôt de valeurs mobilières suisses et internationales afin de les émettre sous forme de titres intermédiés. SIX SIS portera ces actions au crédit des participants à SIX SIS, qui à leur tour pourront les porter au crédit d'autres dépositaires ou clients.
- Actions détenues via la Depository Trust Company (DTC): Les détenteurs peuvent conserver leurs droits à des actions Alcon sous forme de titres intermédiés via le système DTC par le biais de comptes de dépôt auprès de banques dépositaires ou de courtiers participant directement au système DTC. De telles actions pourront être conservées au nom du mandataire de DTC, Cede & Co., soit via SIX SIS, soit via Computershare Trust Company, N.A. Ces droits des détenteurs à des actions Alcon seront inscrits aux registres de leur banque dépositaire ou de leur courtier.

- Actions directement inscrites détenues via Computershare Trust Company, N.A. aux Etats-Unis: Aux Etats-Unis, les détenteurs auront la possibilité de détenir directement leurs participations dans Alcon sous la forme d'actions sans certificat qui seront inscrites à leur nom directement dans le registre de Computershare Trust Company, N.A. Ces détenteurs recevront des relevés de compte périodiques de la part de Computershare Trust Company, N.A. prouvant leur détention de ces actions Alcon.

Il n'est pas prévu d'émettre des actions Alcon sous la forme de certificats d'actions physiques. En outre, Alcon ne mettra pas en place de programme d'ADR, mais permettra en revanche à ses actionnaires de détenir des actions via DTC ou de détenir des actions directement inscrites via Computershare Trust Company, N.A. aux Etats-Unis. Dans le cadre du spin-off, l'ensemble des actionnaires de Novartis (autres que les porteurs d'ADR de Novartis) recevront des actions Alcon émises sous forme de titres intermédiés (détenues par des intermédiaires) via SIX SIS.



MOTIFS DU SPIN-OFF

Focalisation renforcée de la stratégie et de la gestion

Création d'une entreprise de dispositifs médicaux plus agile

Identité d'investissement distincte

Allocation du capital plus efficace

Accès direct aux marchés des capitaux

Description de la transaction proposée

Pour un aperçu de la Transaction, y compris le calendrier, veuillez vous référer à la page 5.

Motifs du spin-off

Le Conseil d'administration de Novartis a établi que la séparation de l'activité Alcon du reste de ses activités servirait au mieux les intérêts de Novartis, d'Alcon et des actionnaires de Novartis et a, par conséquent, validé le spin-off envisagé. Un large éventail de facteurs a été considéré dans l'évaluation du spin-off, notamment:

- Focalisation renforcée de la stratégie et de la gestion. Le spin-off permettra à Alcon et à Novartis de mettre en œuvre plus efficacement leurs priorités et stratégies d'exploitation distinctes et donnera aux directions respectives la faculté de se concentrer sur des opportunités uniques de croissance et de rentabilité à long terme;
- Création d'une entreprise de dispositifs médicaux plus agile. Le spin-off permettra à Alcon de devenir une entreprise de dispositifs médicaux plus agile et focalisée avec la faculté de s'orienter rapidement sur des produits innovants afin de satisfaire les besoins du marché;
- Identité d'investissement distincte. Le spin-off permettra aux investisseurs d'évaluer séparément Novartis et Alcon en distinguant leurs identités d'investissement respectives. Outre les cycles de R&D produits, l'activité d'Alcon diffère de celle de Novartis à divers égards, notamment en ce qui concerne les filières d'appel commerciales, les modèles de distribution et les processus de fabrication;
- Allocation du capital plus efficace. Le spin-off permettra à chaque société de concentrer ses ressources financières uniquement sur ses propres opérations sans avoir à se concurrencer mutuellement pour du capital d'investissement; et
- Accès direct aux marchés des capitaux. Le spin-off créera une structure de capital indépendante qui permettra à Alcon de bénéficier d'un accès direct aux marchés des capitaux et renforcera sa capacité à tirer partie d'opportunités de croissance et de procéder potentiellement à de futures acquisitions par l'intermédiaire de ses actions.

Étapes de la transaction proposée

Sous réserve de l'approbation de la Distribution du spin-off à l'occasion de l'Assemblée générale, Novartis exécutera la Transaction selon les étapes suivantes:

- Exécution des Transactions internes: Transfert de l'activité Alcon et des filiales d'Alcon aux entités d'Alcon de manière à ce qu'Alcon Inc. prenne la main, directement ou indirectement, sur les activités formant précédemment l'activité de dispositifs de soins oculaires de Novartis, comprenant ses opérations de chirurgie ophtalmique et de soins oculaires;
- Exécution de l'accord de séparation et de distribution: Signature d'un accord de séparation et de distribution entre Novartis et Alcon, ainsi que d'accords annexes concernant la Transaction qui régiront la relation entre Novartis et Alcon jusqu'à l'exécution du spin-off et ultérieurement et répartiront entre Novartis et Alcon divers actifs, passifs et obligations, y compris les avantages du personnel, la propriété intellectuelle et les actifs et passifs en matière fiscale.
- Cotation des actions Alcon et enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis et respect des conditions suspensives: Novartis et Alcon chercheront à obtenir les approbations requises de manière à ce que les cotations auprès de la SIX Swiss Exchange et de la New York Stock Exchange des actions Alcon soient acceptées et la déclaration par la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis de la prise d'effet de la déclaration d'enregistrement comprise dans le Formulaire 20-F pour les actions Alcon en vertu du Securities Exchange Act des Etats-Unis de 1934, tel qu'amendé. Les autres conditions suspensives (notamment l'absence d'arrêté interdisant et d'événements hors du contrôle de Novartis empêchant le spin-off et l'absence d'évolution significative défavorable¹) doivent également être satisfaites (ou, si cela est permis, être levées par le Conseil d'administration de Novartis);
- Distribution des actions Alcon aux actionnaires et aux porteurs d'ADR de Novartis: Dans le cadre de la Distribution du spin-off, les actionnaires et porteurs d'ADR recevront une action Alcon pour cinq actions ou ADR de Novartis détenus; et
- En conséquence de la distribution, Alcon Inc. deviendra une société indépendante, cotée en bourse.

¹ Inclut notamment des événements ou des développements susceptibles de se produire avant la date ex-dividende qui, selon l'appréciation du Conseil d'administration de Novartis, résulteraient en des effets néfastes significatifs du spin-off d'Alcon (y compris, mais sans s'y restreindre, des risques ou des conséquences fiscales néfastes importantes) pour Novartis ou ses actionnaires.

Principales dispositions de l'accord de séparation et de distribution

En amont de l'exécution du spin-off, Novartis prévoit de conclure un accord de séparation et de distribution et plusieurs accords annexes avec Alcon afin de procéder à la séparation et de fournir un cadre pour la relation entre Alcon et Novartis à l'issue du spin-off. Ces accords régiront les relations entre Novartis et Alcon à l'issue de l'exécution du spin-off et organiseront la séparation des actifs, des employés, des passifs et des obligations (y compris des investissements, de la propriété, des avantages du personnel et des engagements fiscaux) de Novartis et de ses filiales constituant l'activité Alcon et attribuables aux périodes précédant ou succédant la séparation. En particulier, l'accord de séparation et de distribution prévoira de manière générale que:

- tous les actifs de l'activité Alcon qui ne sont pas encore détenus par Alcon et qui sont détenus par Novartis avant l'exécution du spin-off soient transférés à Alcon;
- tous les actifs des activités et opérations menées par Novartis autres que l'activité Alcon qui ne sont pas encore détenus par Novartis et qui sont détenus par Alcon avant l'exécution du spin-off soient transférés à Novartis;
- tous les passifs (encourus, éventuels ou autres) de l'activité Alcon constituant des obligations de Novartis avant l'exécution du spin-off soient pris en charge par Alcon moyennant certaines exceptions limitées, incluant des obligations financières liées à l'enquête Asie/Russie en cours décrite dans le rapport annuel Novartis 2018 et certaines autres obligations qui sont décrites dans le Formulaire 20-F déposé auprès de la SEC;
- tous les passifs (encourus, éventuels ou autres) des activités et opérations menées par Novartis autres que l'activité Alcon constituant des obligations d'Alcon avant l'exécution du spin-off soient assumés par Novartis; et
- certains passifs et actifs associés aux fonctions d'entreprise générales soient généralement conservés par ou transférés à Novartis.

Par ex., de tels risques pourraient survenir dans certaines circonstances dans l'éventualité où les décisions fiscales anticipées suisses ou américaines relatives aux effets fiscaux importants du spin-off manqueraient de rester en force ou applicables ou si l'Opinion fiscale pour les Etats-Unis au sujet de certains effets fiscaux ne pouvait pas être remise à Novartis lors de l'exécution du spin-off.



Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Afin de mettre en œuvre le spin-off, le Conseil d'administration de Novartis propose à l'unanimité aux actionnaires de Novartis de décider quant à la distribution d'un dividende en nature comprenant une action d'Alcon pour cinq actions ou ADR de Novartis SA ouvrant droit au paiement d'un dividende, dans le cadre du point à l'ordre du jour 6 «Distribution extraordinaire afin d'effectuer le spin-off de Alcon Inc.».

Le texte intégral de la proposition du Conseil d'administration de Novartis SA est le suivant:

Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Objet à l'ordre du jour 6: Distribution extraordinaire par le biais d'un dividende en nature afin de réaliser le spin-off de Alcon Inc.

«Le Conseil d'administration propose de distribuer, par le biais d'un dividende en nature, 1 action de Alcon Inc. (une «Action Alcon») pour chaque 5 actions de Novartis SA* donnant droit à un dividende (la «Distribution»). Sur la base du bilan statutaire de Novartis SA, la Distribution devra être effectuée à la valeur comptable de Alcon Inc., correspondant, immédiatement avant la Distribution, à un montant total estimé de CHF 17 milliards. Ce montant ne saurait en aucun cas excéder les réserves libres de Novartis SA s'élevant, au 31 décembre 2018, à CHF 25.4 milliards et sera comptabilisé contre (i) un montant de CHF 19 548 000 correspondant à des réserves issues d'apports en capital et (ii) des réserves libres, s'agissant de la différence. Le Conseil d'administration déterminera librement le traitement de fractions d'actions ainsi que des détenteurs de certificats d'actions physiques qui n'auront pas délivré à temps les informations nécessaires à l'obtention d'Actions Alcon (étant précisé que les Actions Alcon en question seront en principe vendues et le produit en espèces sera remis à ces détenteurs en lieu et place des fractions ou des Actions Alcon).

La Distribution est soumise aux conditions suspensives suivantes:

- (i) Les Actions Alcon devront avoir été admises à la cotation à la SIX Swiss Exchange et la New York Stock Exchange dès la date ex-dividende (sous réserve uniquement de l'apport de documents techniques);
- (ii) La U.S. Securities and Exchange Commission («SEC») devra avoir déclaré effectif le Registration Statement sur le formulaire 20-F pour les Actions Alcon en application du U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que régulièrement amendé, aucun stop order suspendant l'effet de ce Registration Statement ne devra être en vigueur ainsi qu'aucune procédure à cet effet ne devra être pendante devant la SEC ou sous la menace d'être intentée par celle-ci;
- (iii) Aucun ordre, mesure ou décision d'autorité gouvernementale de juridiction compétente ni aucune autre restriction légale ou interdiction susceptible d'empêcher la réalisation du spin-off d'Alcon ne devra être effectif, et aucun autre événement hors du contrôle de Novartis ne devra s'être produit, ou ne pas s'être produit respectivement, qui soit susceptible d'empêcher la réalisation du spin-off d'Alcon (incluant, de manière non-limitative, l'incapacité de Novartis, en raison d'événements raisonnablement hors de son contrôle, de conclure les transactions internes permettant de séparer des autres secteurs d'activité de Novartis le secteur d'activités que constitue à ce jour le domaine Eye Care Devices de Novartis, comprenant les segments Surgical (chirurgie oculaire) et Vision Care (lentilles de contact et soins oculaires); et
- (iv) Aucun autre événement ou développement ne devra s'être produit avant la date ex-dividende de la Distribution, qui, selon l'appréciation du Conseil d'administration de Novartis, pourrait créer, dans le cadre du spin-off d'Alcon, des effets significativement défavorables pour Novartis ou ses actionnaires (incluant, de manière non-limitative, des conséquences ou des risques fiscaux significativement défavorables).

Le Conseil d'administration doit (i) déterminer si ces conditions suspensives sont satisfaites et, pour autant que cela soit légalement admissible, avoir autorité de renoncer à l'exécution de toute condition si une telle renonciation, selon sa propre appréciation, est conforme à l'intérêt supérieur de Novartis et de ses actionnaires, ainsi que (ii) fixer la date d'enregistrement, la date ex-dividende et la date de règlement pour la Distribution, qui doit avoir lieu aussi rapidement que possible après la satisfaction ou la renonciation à ces conditions suspensives.»

* Aucun dividende en nature ne sera déclaré en faveur des actions propres détenues par Novartis SA ou par ses filiales en pleine propriété.



Sous réserve de l'approbation du spin-off par l'Assemblée générale, Novartis distribuera à ses actionnaires et porteurs d'ADR, sous forme de dividende en nature, une action Alcon pour cinq actions de Novartis, ou une action Alcon pour cinq ADR de Novartis

Procédure d'obtention d'actions Alcon

Sous réserve de l'approbation de la Distribution du spin-off à l'occasion de l'Assemblée générale et de la satisfaction des conditions suspensives, Novartis distribuera à ses actionnaires et porteurs d'ADR au pro rata une action Alcon pour cinq actions de Novartis ou d'une action Alcon pour cinq ADR de Novartis détenus ou acquis et non vendus ou cédés par ces détenteurs avant la clôture des marchés à la date avec dividende attaché.

Détenteurs d'actions de Novartis sous forme de titres intermédiés auprès d'une banque ou d'un courtier

Si vous détenez ou avez acquis et ne vendez ni ne cédez vos actions de Novartis avant la clôture des marchés à la date avec dividende attaché, vous n'aurez aucune mesure spécifique à prendre.

Détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques

A l'issue de l'Assemblée générale, tous les actionnaires de Novartis enregistrés détenant des certificats d'actions physiques ayant fourni au préalable une adresse postale valide à Novartis recevront un avis leur indiquant la marche à suivre pour obtenir des actions Alcon dans le cadre du spin-off. Si vous détenez des certificats d'actions physiques de Novartis et réagissez au plus tard à la date indiquée dans l'avis soit (1) en optant, par le biais de votre banque, votre courtier ou autre nommée, pour la conversion de vos

certificats d'actions physiques de Novartis en actions électroniques, soit (2) en fournissant une réponse à Novartis, lui transmettant les informations d'un compte de dépôt distinct pour l'inscription des actions Alcon faisant l'objet de la Distribution du spin-off, il est prévu que votre banque, votre courtier ou tout autre mandataire porte au crédit les actions Alcon auxquelles vous avez droit dans le cadre du spin-off à la date ex-dividende ou juste après celle-ci, à partir de quel moment vous devriez pouvoir commencer à échanger les actions Alcon qui vous auront été attribuées.

Si Novartis ne reçoit pas des informations complètes et exactes concernant votre compte de titres, conformément aux instructions de l'avis qui vous a été transmis, vous ne recevrez pas d'actions Alcon dans le cadre du spin-off. Au lieu de recevoir des actions Alcon, UBS SA, en tant qu'agent de règlement, vendra les actions Alcon auxquelles vous avez droit et Novartis vous paiera les produits nets en espèces cumulés d'une telle vente, à condition que vous ayez précédemment fourni à Novartis des informations de paiement valides.¹

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre banque, courtier ou tout autre mandataire pour de plus amples informations concernant votre compte de dépôt. Si vous n'avez reçu un tel avis de la part de Novartis d'ici au 5 mars 2019, veuillez contacter le Registre des actions de Novartis par téléphone durant les horaires d'ouverture normales des bureaux en Suisse au +41 61 324 7204 ou par e-mail à l'adresse share.registry@novartis.com.

Porteurs d'ADR de Novartis conservés sous forme de titres intermédiés auprès d'une banque ou d'un courtier et porteurs d'ADR de Novartis enregistrés

Les porteurs d'ADR de Novartis sont avisés de prendre connaissance des informations spécifiques relatives à la marche à suivre pour obtenir des actions Alcon fournies à l'annexe relative aux ADR de la présente brochure.

Traitement des fractions

Aucune fraction d'action Alcon ne sera distribuée dans le cadre du spin-off. A la place, UBS SA, en tant qu'agent de règlement suisse, agrègera toutes les fractions d'actions auxquelles les actionnaires et les porteurs d'ADR de Novartis auraient eu droit et qui ont été déclarées à UBS SA par Computershare Trust Company, N.A, l'agent de distribution américain, le Registre des actions de Novartis ou les banques de dépôt concernées par l'intermédiaire de SIX SIS afin de constituer des actions entières qu'elle vendra sur le marché libre au cours en vigueur. Les produits en espèces cumulés de telles ventes, nets de frais de courtage et d'autres frais, seront distribués au pro rata aux détenteurs qui auraient été autrement admissibles à recevoir ces fractions d'actions (sur la base de la fraction d'action que chaque détenteur aurait eu autrement le droit de recevoir)¹. UBS SA n'inclura pas de fractions d'actions détenues par des banques depositaires ne déclarant pas leurs fractions d'actions à un participant au SIX SIS, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une autre banque depositaire, dans la somme agrégée de fractions d'actions qu'elle vendra sur le marché libre pour le compte des actionnaires Novartis ayant le droit de recevoir une fraction d'action. Dans le cas de fractions d'actions détenues par des banques depositaires ne déclarant pas leurs fractions d'actions à un participant au SIX SIS, chacune de ces banques depositaires aura à vendre les fractions d'actions en sa détention et à payer le produit en espèces agrégé, net de frais de courtage et d'autres frais, au pro rata, aux détenteurs intéressés, en retenant tous impôts anticipés applicables à chacun de ces détenteurs.

¹ Aucun intérêt ne sera versé sur quelque montant en espèces que vous recevrez en lien avec le spin-off.



Aperçu du traitement fiscal des actionnaires et des porteurs d'ADR de Novartis

La présente section fournit un résumé de certaines conséquences fiscales découlant du spin-off proposée aux actionnaires de Novartis qui sont des résidents fiscaux en Suisse ou sont des «détenteurs américains», conformément à la définition ci-dessous. Les conséquences fiscales dépendent de l'évolution des lois applicables, y compris de changements susceptibles d'avoir des effets rétroactifs. Le présent résumé ne prétend pas fournir une analyse complète de l'ensemble des conséquences fiscales potentielles relatives au spin-off, ne doit pas être considéré comme une opinion juridique ou un conseil fiscal et ne couvre pas tous les aspects susceptibles d'être importants pour un actionnaire de Novartis en particulier. Pour de plus amples informations concernant les conséquences fiscales du spin-off pour les actionnaires de Novartis, veuillez consulter le Formulaire 20-F déposé auprès de la SEC ou le prospectus de cotation SIX, une fois disponible. Les conséquences fiscales sont susceptibles d'être affectées par les dispositions de tous traités fiscaux applicables et toutes circonstances particulières d'un actionnaire. En conséquence, tous les actionnaires de Novartis et tous les porteurs d'ADR sont avisés de consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet des conséquences fiscales du spin-off dans leur cas particulier.

Suisse

Informations générales

Novartis a obtenu des confirmations écrites de la part de l'Administration fédérale des contributions suisse et des autorités fiscales des cantons de Bâle-Ville et de Fribourg concernant les conséquences fiscales en Suisse du spin-off. L'analyse ci-dessous se fonde sur l'hypothèse que la mise en œuvre de la Transaction soit conforme à ces confirmations écrites. Dans le cas contraire, des conséquences fiscales différentes pourraient se produire.

Transactions internes

Lorsque le transfert de l'activité Alcon et de ses filiales avant la répartition et la distribution des actions Alcon dans le cadre du spin-off est effectué à la valeur comptable fiscale aux fins de la fiscalité suisse, il est généralement considéré comme neutre du point de vue fiscal pour Novartis, Alcon et les filiales respectives. Cela s'applique en particulier aux contributions de Novartis à Alcon avant la Distribution du spin-off et a été confirmé par les décisions fiscales anticipées rendues par l'Administration fédérale des contributions suisse aux fins de l'impôt anticipé fédéral et des droits de timbre suisses et par les autorités fiscales des cantons de Bâle-Ville et de Fribourg aux fins des impôts sur les revenus des sociétés fédérales suisses, et ceux des cantons et des communes de Bâle-Ville et de Fribourg.

Les Transactions internes n'ont aucune conséquence fiscale en Suisse pour les actionnaires de Novartis.

Distribution du spin-off

La Distribution du spin-off est considérée comme neutre du point de vue fiscal aux fins de l'impôt en Suisse. Pour les besoins de l'impôt anticipé et des droits de timbre fédéraux suisses, cette qualification a été confirmée pour Novartis et Alcon dans le cadre d'une décision fiscale anticipée rendue par l'Administration fédérale des contributions. Concernant l'impôt sur les revenus des sociétés, cette qualification a été confirmée par l'administration fiscale cantonale de Bâle-Ville. La décision anticipée de l'administration fiscale cantonale de Bâle-Ville couvre également le traitement fiscal des revenus des actionnaires de Novartis.

Aucun impôt anticipé fédéral suisse ne sera prélevé sur la Distribution du spin-off compte tenu de la neutralité au plan fiscal du spin-off.

Aucun droit de timbre fédéral suisse au titre du transfert de valeurs mobilières ne sera dû dans le cadre de la Distribution du spin-off.

Les conséquences fiscales suivantes sur les revenus de sociétés et de particuliers en Suisse s'appliqueront en général pour les actionnaires de Novartis qui sont des résidents fiscaux en Suisse et reçoivent des actions Alcon ou des espèces à la place de (i) fractions d'actions ou (ii) de certificats d'actions physiques de Novartis (actionnaires conservant leurs titres à domicile):

- Les actionnaires détenant leurs actions de Novartis à titre de fortune privée (patrimoine privé) ne seront pas assujettis à l'impôt sur le revenu dans le cadre de la Distribution du spin-off. Le même traitement sur les revenus en Suisse s'applique aux actionnaires de Novartis recevant des espèces au lieu de fractions d'actions ou qui détiennent des certificats d'actions physiques (actionnaires conservant leurs titres à domicile) et reçoivent un versement en espèces du fait d'une absence de réponse.
- Les actionnaires détenant leurs actions de Novartis à titre de fortune commerciale (patrimoine commercial; y compris les actions de Novartis détenues par un commerçant de titres professionnel aux fins de l'impôt) ne devraient pas être assujettis à l'impôt sur le revenu dans le cadre de la Distribution du spin-off à la réception des actions, à moins que la distribution n'entraîne une augmentation de la valeur comptable (fiscale) des actions aux fins des pratiques comptables prévues par la loi. La réception d'espèces en lieu et place de fractions d'actions entraînera généralement des gains ou pertes en capital mesurés sur la base de la différence entre les espèces reçues et la valeur comptable de telles fractions d'actions. Le même traitement sur les revenus en Suisse s'applique aux actionnaires de Novartis qui détiennent des certificats d'actions physiques (actionnaires conservant leurs titres à domicile) et reçoivent un versement en espèces du fait d'une absence de réponse.
- Les actionnaires qui ne sont pas des résidents fiscaux de Suisse ne sont pas assujettis aux impôts sur les revenus de sociétés ou de particuliers fédéraux, cantonaux et communaux en Suisse, sauf si leurs actions de Novartis sont attribuées à un établissement permanent ou un lieu fixe d'affaires en Suisse.

Etats-Unis

La présente section fournit un résumé de certaines conséquences relatives à l'impôt sur le revenu fédéral américain pour les détenteurs d'actions de Novartis dans le cadre du spin-off. Aux fins de ce résumé, les mentions faites des actions de Novartis incluent également les ADR Novartis. Ce résumé se rapporte uniquement aux «détenteurs américains», au sens de la définition fournie ci-après.

Un «détenteur américain» est un ayant-droit d'actions de Novartis qui est, aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain: (a) une personne physique citoyenne ou résidente des Etats-Unis; (b) une société ou toute autre entité imposable en tant que société au sens de l'impôt sur le revenu fédéral américain, créée ou constituée en vertu des lois des Etats-Unis, d'Etats des Etats-Unis, ou du District of Columbia; (c) une succession dont les revenus sont assujettis à l'impôt sur le revenu fédéral américain, quelle qu'en soit la source; ou (d) un trust si (i) un tribunal aux Etats-Unis est capable d'exercer une compétence de droit commun sur son administration et qu'une U.S. Person ou plus ont le pouvoir de contrôler l'ensemble des décisions importantes ou (ii) dans le cas d'un trust qui a été traité en tant que trust américain en vertu des lois en vigueur avant 1997, une élection valide est en place en vertu des réglementations du Trésor des Etats-Unis.

Le présent résumé ne couvre pas tous les aspects fiscaux susceptibles de concerner les détenteurs américains compte tenu de leurs circonstances particulières, ni les conséquences pour les détenteurs américains assujettis à un traitement spécial en vertu des lois sur l'impôt sur le revenu fédéral américain. Par ailleurs, ce résumé n'aborde pas de conséquences fiscales autres que celles relatives à l'impôt sur le revenu fédéral américain, comme, par exemple, les conséquences fiscales pour l'impôt sur le revenu local, d'Etat américain, ou non américain ou des conséquences fiscales autres que celles pour l'impôt sur le revenu.

Informations générales

Novartis a reçu une décision anticipée par écrit de l'Internal Revenue Service (l'«IRS» et cette décision la «Décision de l'IRS») et prévoit de recevoir une opinion écrite de la part d'un conseiller fiscal américain (l'«Opinion fiscale»), dont il découle que certains aspects des Transactions internes et de la Distribution du spin-off devraient pouvoir être admissibles à un traitement fiscal

neutre aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. La Décision anticipée de l'IRS et l'Opinion fiscale reposent sur certains faits, hypothèses, déclarations et engagements de Novartis et d'Alcon concernant la conduite passée et future des activités et d'autres affaires de Novartis et d'Alcon. Si certains des faits, hypothèses, déclarations ou engagement décrits aux présentes s'avéraient incorrects ou non réalisés, Novartis pourrait ne pas être en mesure de s'en remettre à la Décision anticipée de l'IRS et à l'Opinion fiscale. En conséquence, nonobstant l'Opinion fiscale et la Décision anticipée de l'IRS, il n'y a aucune garantie que l'IRS ne fasse pas valoir ou qu'un tribunal ne donne raison à une position contraire à l'une ou l'autre des conclusions présentées ci-dessous.

Distribution du spin-off

La Distribution du spin-off est conçue pour être admissible à un traitement fiscal neutre aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Si la distribution est admissible à un tel traitement et sous réserve des conditions et restrictions indiquées aux présentes (y compris la discussion ci-dessous concernant le versement d'espèces en lieu et place de fractions d'actions), aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain, aucun gain ou perte ne devrait être identifié ou inclus dans le revenu d'un détenteur américain, du fait de la Distribution du spin-off.

Un détenteur américain qui reçoit un versement en espèces en lieu et place d'une fraction d'action dans le cadre de la distribution (comme aucune fraction d'action ne sera distribuée, veuillez vous référer à «Procédure d'obtention d'actions Alcon – Traitement des fractions», page 21) sera traité comme s'il avait initialement reçu la distribution d'une fraction d'action au cours de la distribution et subséquemment vendu cette dernière pour le montant en espèces effectivement obtenu. Le détenteur américain réalisera généralement un gain ou une perte en capital mesuré en fonction de la différence entre les espèces reçues et la valeur servant de base fiscale du détenteur américain relative à la fraction d'action en question. Un tel gain ou une telle perte sera qualifié de gain ou perte à long terme si la période de détention du détenteur américain en question pour les actions Novartis concernées dépasse une année lors de la distribution. Certains détenteurs américains sont admissibles à des taux préférentiels d'imposition pour les gains en capital sur leurs détentions à long terme. Les détenteurs américains détenant des certificats d'actions de Novartis physiques à domicile recevant des paiements en espèces suivant l'absence de réponse seront traités de la même manière que les détenteurs américains recevant des paiements en espèce au lieu de fractions d'actions aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

Certaines données financières

Données ne relevant pas des normes IFRS, définitions et rapprochement

Résultats de base

Les résultats de base d'Alcon Inc., qui comprennent le revenu opérationnel de base, le bénéfice brut de base et des calculs de marge associés, excluent entièrement tous amortissements et toutes dépréciations de biens immatériels, à l'exception de logiciels et de certains éléments liés à des acquisitions. Les éléments suivants, pour autant qu'ils excèdent un seuil de USD 10 millions sont également exclus: frais et revenus liés à des intégrations et désinvestissements, pertes et profits issus de désinvestissements, charges et reprises de restructuration, éléments juridiques, dépréciations de propriétés, de sites de production et d'équipements et de biens financiers, ainsi que les éléments de charges et revenus dont la direction estime qu'ils sont exceptionnels et qui excèdent, ou dont il est prévu qu'ils s'accumuleront durant l'année pour excéder, un seuil de USD 10 millions.

Taux de change constants

Les fluctuations des valeurs relatives de monnaies autres que celles des Etats-Unis en rapport au dollar américain peuvent affecter les résultats financiers et la position financière d'Alcon. Afin de fournir des informations supplémentaires susceptibles d'être utiles aux investisseurs, y-compris les fluctuations du volume des ventes, les informations relatives aux ventes nettes d'Alcon sont présentées avec ajustement à de telles fluctuations

monétaires. Les calculs de taux de change constants ont pour but d'éliminer deux effets des taux de change afin qu'une estimation des fluctuations sous-jacentes puisse être faite au sein du compte de résultat combiné sans tenir compte des fluctuations des taux de change:

- L'impact de la traduction des comptes de résultat des entités combinées de leur monnaie fonctionnelle non-US au dollar américain.
- L'impact de fluctuations de taux de change sur des transactions importantes des entités combinées opérées en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle.

Les taux de change constants d'Alcon sont calculés en traduisant les valeurs des ventes en monnaies étrangères de l'année en cours en dollars américains sur le fondement de taux de changes moyens pour l'année précédente et en les comparant aux valeurs de l'année précédente en dollars américains. Ces données à taux de change constant servent à évaluer la performance d'Alcon, dans la mesure où elles sont propres à assister Alcon dans l'évaluation de sa performance durable d'année en année. Toutefois, dans son évaluation, Alcon considère également d'autres données équivalentes de performance qui ne sont pas affectées par les fluctuations des valeurs relatives des monnaies.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE BRUT DE BASE DÉCLARÉ PAR RAPPORT AU PROFIT BRUT IFRS

(en millions d'USD)

	Neuf mois terminés le 30 septembre		Exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2017	2016
Bénéfice brut de base	3 415	3 139	4 211	4 123
Amortissement d'actifs incorporels	(751)	(755)	(1007)	(1006)
Dépréciations	(376)	0	0	(19)
Postes de restructuration	0	0	0	0
Affaires juridiques et autres postes	25	0	0	13
Bénéfice brut déclaré IFRS	2 313	2 384	3 204	3 111

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE BASE DÉCLARÉ PAR RAPPORT AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION IFRS

(en millions d'USD)

	Neuf mois terminés le 30 septembre		Exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2017	2016
Résultat d'exploitation de base	953	816	1 086	1 128
Amortissement d'actifs incorporels	(759)	(763)	(1 017)	(1 018)
Dépréciations	(376)	(77)	(86)	(23)
Postes de restructuration	(1)	(15)	(30)	(29)
Affaires juridiques et autres postes	10	19	(30)	(48)
Résultat d'exploitation déclaré IFRS	(173)	(20)	(77)	10

Les données financières 2018 présentées ci-dessus reflètent la performance financière d'Alcon de manière isolée jusqu'au 30 septembre 2018 et non pas pour l'exercice entier 2018. La performance financière d'Alcon de manière isolée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018 sera publiée dès que disponible, ce qui pourrait avoir lieu après l'Assemblée générale du 28 février 2019. Pour de plus amples renseignements au sujet de ces chiffres et des ajustements IFRS présentés, veuillez vous référer au Formulaire 20-F déposé auprès de la SEC ou au prospectus de cotation SIX, une fois disponible.



Le spin-off va contribuer à focaliser la stratégie et la gestion de Novartis et d'Alcon, permettra également aux investisseurs d'évaluer séparément Novartis et Alcon, et à Novartis et Alcon de procéder à des allocations du capital plus efficaces

Q&R

Pour quelle raison la séparation d'Alcon proposée a-t-elle la forme d'un spin-off?

Novartis a structuré le spin-off de manière à ce qu'elle constitue une distribution neutre au plan fiscal aux fins de l'impôt sur le revenu et l'impôt anticipé suisses et l'impôt sur le revenu fédéral américain, de l'ensemble des actions Alcon détenues par Novartis aux actionnaires de Novartis. Novartis estime que cette structuration contribuera à une séparation efficace de son activité de dispositifs de soins oculaires de manière à créer de la valeur à long terme pour Novartis, Alcon et leurs actionnaires respectifs.

Combien d'actionnaires de Novartis devront voter en faveur de la proposition à l'occasion de l'Assemblée générale pour que le spin-off soit approuvé?

La majorité absolue des votes représentés à l'Assemblée générale est requise pour approuver le spin-off.

Que se passera-t-il si les actionnaires de Novartis n'approuvent pas le spin-off?

Le Conseil d'administration de Novartis est convaincu des bénéfices que le spin-off apportera aux actionnaires de Novartis et recommande à l'ensemble des actionnaires

de voter en faveur de la résolution correspondante à la prochaine Assemblée générale.

Si le spin-off n'était pas approuvé, Alcon demeurerait un secteur d'activité au sein de Novartis. Toutefois, le Conseil d'administration de Novartis continuerait dans ce cas à examiner des options alternatives.

Novartis estime que le spin-off constitue un moyen efficace de se séparer de son activité de dispositifs de soins oculaires de manière à créer de la valeur à long terme pour Novartis, Alcon et leurs actionnaires respectifs.

Comment le spin-off proposé entre Alcon et Novartis aura-t-il lieu?

Pour réaliser le spin-off, Novartis SA distribuera l'ensemble des actions Alcon détenues par Novartis SA aux actionnaires et porteurs d'ADR de Novartis au prorata (veuillez vous

référer à «Résumé de la transaction proposée», p. 4 et «Étapes de la transaction proposée», p. 17). Vous ne recevrez pas de fractions d'actions Alcon mais obtiendrez en lieu et place un versement en espèces au moment de la vente des fractions d'actions agrégées. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à «Procédure d'obtention d'actions Alcon – Traitement des fractions», p. 21. À l'issue du spin-off, Alcon Inc. sera une société indépendante cotée en bourse et Novartis ne détiendra aucune participation dans Alcon Inc.

Quelles sont les dates importantes concernant mon droit à recevoir des actions Alcon?

Veuillez vous reporter au «Calendrier indicatif», p. 5.

Quand vais-je recevoir des actions Alcon?

Le Conseil d'administration de Novartis établira le calendrier (veuillez vous référer au «Calendrier indicatif», p. 5).

Il est prévu de porter au crédit des actionnaires de Novartis les actions Alcon à la date ex-dividende ou peu après. Novartis prévoit d'annoncer le calendrier définitif au plus tard deux semaines avant la date ex-dividende du spin-off.

Que dois-je faire pour recevoir des actions Alcon?

Les actionnaires et porteurs d'ADR de Novartis n'ont aucune mesure spécifique à prendre, ne sont pas tenus de verser des espèces, de fournir d'autres contreparties ou de remettre des actions ou des ADR de Novartis pour recevoir des actions Alcon. Des règles spécifiques s'appliquent aux détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques. Pour savoir quelles sont les mesures que doivent prendre les détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques, veuillez vous reporter à la section «Procédure d'obtention d'actions Alcon – détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques», p. 20.

Dois-je payer une contrepartie pour recevoir les actions Alcon qui me sont allouées dans le cadre du spin-off? Vais-je encourir des frais de transaction?

Aucune contrepartie ne doit être versée pour recevoir des actions Alcon.

En règle générale, la réception d'actions Alcon dans le cadre de la Distribution du spin-off est exonérée des frais facturés par les banques de dépôt ou les dépositaires. Pour en savoir plus au sujet de tels frais, veuillez contacter votre banque dépositaire ou votre courtier.

Vais-je recevoir des ADR d'Alcon si je détiens des ADR de Novartis?

Non, l'ensemble des détenteurs d'actions et d'ADR de Novartis recevront des actions Alcon qui pourront être négociées et transférées à l'étranger, dans certains pays, sans qu'il soit nécessaire de les convertir, et des actions identiques seront négociées auprès de la SIX Swiss Exchange en CHF et de la New York Stock Exchange en USD. Pour de plus amples informations, les porteurs d'ADR de Novartis sont avisés de prendre connaissance des informations spécifiques relatives à la marche à suivre pour obtenir des actions Alcon fournies à l'annexe relative aux ADR de la présente brochure.

Que va-t-il se passer si le nombre d'actions ou d'ADR de Novartis que je détiens n'est pas un multiple de 5?

Au titre de toute fraction d'action, vous recevrez une compensation en espèces résultant de la vente de la somme de ces fractions d'action sur le marché libre au cours alors en vigueur (veuillez vous référer à «Procédure d'obtention d'actions Alcon – Traitement des fractions», p. 21).

Quelles seront les conséquences fiscales pour moi en tant qu'actionnaire de Novartis suisse?

Pour consulter un résumé de certaines conséquences fiscales pour la Suisse, veuillez vous reporter à la section «Aperçu du traitement fiscal des actionnaires de Novartis – Suisse», p. 23.

Nous recommandons à tout actionnaire de Novartis ayant des doutes à l'égard de sa situation fiscale de consulter son propre conseiller fiscal en ce qui concerne les conséquences fiscales fédérales et locales spécifiques qui s'appliquent à lui en relation avec la réception des actions Alcon.

Quelles seront les conséquences du spin-off en matière d'impôt sur le revenu fédéral américain pour moi en tant que détenteur américain, au sens de la définition fournie ci-dessus?

Pour consulter un résumé de certaines conséquences sur l'impôt sur le revenu fédéral américain, veuillez vous reporter à la section «Aperçu du traitement fiscal des actionnaires de Novartis – Etats-Unis», p. 24.

Nous conseillons aux détenteurs américains de consulter leur propre conseiller fiscal en ce qui concerne les conséquences spécifiques qui s'appliquent à eux en relation avec la réception des actions Alcon dans le cadre du spin-off.

Quand les actions Alcon vont-elles commencer à être négociées sur les marchés?

A la date ex-dividende (veuillez vous référer au «Calendrier indicatif», p. 5). Novartis prévoit d'annoncer le calendrier définitif au plus tard deux semaines avant la date ex-dividende du spin-off.

Le nombre d'actions ou d'ADR de Novartis que je détiens va-t-il changer du fait du spin-off?

Non. Le nombre d'actions ou d'ADR de Novartis que vous détenez ne va pas changer du fait du spin-off.

Que va-t-il arriver au cours des actions ou ADR de Novartis suite au spin-off?

Novartis table sur des cours des actions et ADR de Novartis juste après la date ex-dividende inférieurs aux cours juste avant la date ex-dividende, du fait qu'ils n'incluront plus la valeur de l'activité d'Alcon.

Il n'existe aucune garantie que la valeur de marché agrégée des actions ou ADR de Novartis et des actions Alcon à l'issue du spin-off soit supérieure, équivalente ou inférieure à la valeur de marché des actions ou ADR de Novartis si le spin-off ne se produisait pas, à savoir que les cours combinés d'une action ou d'un ADR de Novartis et de 1/5 d'action Alcon à la date ex-dividende ou après (soit le nombre d'actions Alcon à recevoir pour chaque action ou ADR de Novartis dans le cadre de la distribution) soient équivalents, supérieurs ou inférieurs au cours d'une action ou d'un ADR de Novartis avant la date ex-dividende.

Si vous vendez vos actions de Novartis avant la date avec dividende attaché, clôture des marchés, vous ne serez plus autorisé à recevoir des actions Alcon.

Comment le spin-off va-t-il impacter le versement de dividendes?

Indépendamment du spin-off d'Alcon, Novartis entend continuer à verser des dividendes solides et croissants en francs suisses, compte tenu du montant de CHF 2,85 par action Novartis proposé à l'approbation des actionnaires à l'Assemblée générale.

Puis-je acheter des actions Alcon maintenant?

Non, il n'existe actuellement pas de marché libre pour les actions Alcon (veuillez vous référer à «Cotation et négoce d'actions Alcon», p. 15).

Que se passera-t-il si je vends mes actions de Novartis avant le spin-off?

Si vous vendez vos actions de Novartis avant la date de référence (clôture des marchés), vous ne serez plus admissible à recevoir des actions Alcon ou des versements en espèces au titre de fractions d'action.

Puis-je choisir de ne pas recevoir d'actions Alcon?

Non. Sous réserve que la Distribution du spin-off soit approuvée à l'Assemblée générale et que les conditions suspensives soient remplies, chaque

actionnaire et porteur d'ADR de Novartis détenant ou acquérant et ne vendant ou ne cédant pas ses actions ou ADR de Novartis avant la clôture des marchés à la date avec dividende attaché recevra des actions Alcon (veuillez vous référer à «Procédure d'obtention d'actions Alcon», p. 20). Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions Alcon, vous aurez la possibilité de vendre tout ou partie de vos actions Alcon reçues sous forme de dividende en nature auprès de la SIX Swiss Exchange ou de la New York Stock Exchange à compter du début du négoce d'actions Alcon.

Des règles spécifiques s'appliquent aux détenteurs de certificats d'actions physiques, veuillez vous référer à «Procédure d'obtention d'actions Alcon – détenteurs de certificats d'actions Novartis physiques», p. 20.

Je suis inscrit au registre d'actions de Novartis. Que dois-je faire pour être inscrit au registre des actions d'Alcon?

Les actionnaires de Novartis inscrits au registre des actions de Novartis ne seront pas automatiquement inscrits au registre des actions d'Alcon; cependant, afin de faciliter l'inscrip-

tion suite au spin-off, Alcon recevra des données du registre d'actions de Novartis. Veuillez contacter votre banque ou votre courtier si vous souhaitez enregistrer vos actions Alcon à l'issue du spin-off. Si vous ne souhaitez pas qu'Alcon reçoive vos données provenant du registre d'actions de Novartis, veuillez contacter le Registre des actions de Novartis durant les horaires d'ouverture normales des bureaux en Suisse par téléphone au +41 61 324 72 04 ou par e-mail à l'adresse share.registry@novartis.com.

Y a-t-il des risques associés à la détention d'actions Alcon?

Oui. La détention d'actions Alcon s'accompagne de risques généraux et particuliers relatifs aux affaires d'Alcon, le secteur dans lequel Alcon opère, les relations contractuelles persistantes avec Novartis et son statut de société distincte, cotée en bourse. La détention d'actions Alcon s'accompagne également de risques relatifs au spin-off. Les risques fondamentaux sont décrits dans le Formulaire 20-F déposé auprès de la SEC des Etats-Unis et dans le prospectus de cotation SIX, une fois celui-ci disponible (veuillez vous référer à «Information importante», au verso de la page titre et à «Autres informations», p. 29).

Autres informations

Pour de plus amples informations concernant le spin-off, Novartis ou Alcon, veuillez consulter:

Informations générales sur Novartis pour les investisseurs	https://www.novartis.com/investors
Informations générales sur Alcon	https://www.alcon.com/content/new-alcon-1
Informations concernant le spin-off en particulier	https://www.novartis.com/sites/www.novartis.com/files/alcon-20f-filing-2018.pdf
Liste de distribution e-mail de Novartis (système push)	https://www.novartis.com/news/stay-up-to-date
Rapports financiers de Novartis:	https://www.novartis.com/investors/financial-data
Calendrier institutionnel de Novartis:	https://www.novartis.com/investors/event-calendar

Annexe à l'attention des porteurs d'ADR

La présente annexe vise à fournir aux porteurs d'American Depositary Receipts («ADR») de Novartis des informations complémentaires concernant en particulier la réception d'actions Alcon par des porteurs d'ADR dans le cadre du spin-off, elle doit être lue conjointement avec la Brochure d'information aux actionnaires concernant le spin-off, datée du 30 janvier 2019 (la «Brochure aux actionnaires»).

Les définitions qui ne sont pas indiquées aux présentes sont les mêmes que celles de la Brochure aux actionnaires.

Calendrier indicatif pour les porteurs d'ADR

Le Conseil d'administration de Novartis envisage que le spin-off aura lieu au cours du premier semestre 2019. Les dates définitives dépendent, entre autres, des approbations de la part de la Securities and Exchange Commission américaine et des places boursières en Suisse et aux Etats-Unis et pourraient être retardées de façon importante, voire annulées. Novartis fournira des mises à jour à ce sujet, lorsque de nouvelles informations seront disponibles.

Au plus tôt, la transaction proposée pourrait être effectuée selon le calendrier suivant, notamment aux dates suivantes en ce qui concerne les porteurs d'ADR de Novartis:

CALENDRIER INDICATIF POUR UN SPIN-OFF POTENTIEL EN AVRIL¹

Du fait des incertitudes actuelles, telles que le shutdown du gouvernement des Etats-Unis et le Brexit, la date indicative du spin-off est indiquée ci-dessous par «x avril»

Date prévue	Evénement
28 février 2019	Assemblée générale
Approximativement deux semaines avant le x avril 2019	Dernier jour pour la conversion d'ADR en actions de Novartis pour l'inscription ou la désinscription d'ADR auprès du dépositaire d'ADR avant l'exécution du spin-off ²
Un jour avant le x avril 2019, clôture des marchés	Date avec dividende attaché pour les ADR de Novartis (dernier jour de négoce des ADR incluant le droit d'obtenir des actions Alcon, la «date avec dividende attaché»)
Un jour avant le x avril 2019 ou juste après ³	Distribution des actions Alcon aux porteurs d'ADR de Novartis
x avril 2019	Date ex-dividende pour les ADR de Novartis (premier jour de négoce des ADR excluant le droit d'obtenir des actions Alcon; la «date ex-dividende») ⁴ Cotation et premier jour de négoce des actions Alcon auprès de la SIX Swiss Exchange (9.00h HNEC) et de la New York Stock Exchange (9.30h EST)
Approximativement deux semaines après le x avril 2019	Distribution du produit net en espèces des fractions d'actions Alcon ⁵

1 A titre uniquement indicatif, dates les plus proches possibles. Novartis fournira des mises à jour dans la mesure où de nouvelles informations seront disponibles.

2 Le premier jour pour la conversion d'ADR en actions Novartis et pour l'inscription ou la désinscription d'ADR auprès du dépositaire d'ADR après l'exécution du spin-off aura lieu environ deux jours après le x avril 2019.

3 Les porteurs d'ADR sont avisés de consulter leur intermédiaire ou courtier au sujet des particularités liées à la détention d'actions Alcon dans des comptes de courtier et la date à partir de laquelle ils peuvent s'attendre à pouvoir échanger des actions Alcon au travers de leur intermédiaire ou courtier.

4 Il n'y aura pas de négoce «ex-distribution» ou «when-issued» d'ADR avant la date ex-dividende. De ce fait, les actions Alcon ne seront pas négociées séparément des ADR de Novartis à la New York Stock Exchange (NYSE) avant la date ex-dividende et tout ADR de Novartis acquis ou aliéné à la NYSE avant et jusqu'à la date avec dividende attaché inclura le droit de recevoir des actions Alcon.

5 Pour plus de détails au sujet de l'agrégation et la vente de fractions d'actions, veuillez vous référer à «Procédure d'obtention d'actions Alcon – Traitement des fractions», p. 21.

Procédure d'obtention des actions Alcon

Sous réserve que l'Assemblée générale approuve la Distribution du spin-off et que les conditions suspensives soient remplies, Novartis distribuera à ses porteurs d'ADR (ainsi qu'aux détenteurs d'actions de Novartis, tel que décrit plus en détail dans la Brochure aux actionnaires), au pro rata, sous forme de dividende en nature, une action Alcon pour cinq ADR de Novartis détenus ou acquis et non vendus ou cédés par de tels porteurs avant la clôture des marchés à la date avec dividende attaché.

Si vous détenez ou avez acquis et ne vendez ni ne cédez vos ADR de Novartis avant la clôture des marchés à la date avec dividende attaché, vous n'aurez aucune mesure spécifique à prendre.

Computershare Trust Company, N.A., l'agent de distribution d'ADR pour Novartis, enverra à chaque porteur d'ADR inscrit admissible à une fraction d'action un versement en espèces en lieu et place de la fraction d'action du détenteur concerné, à l'issue du spin-off. Si vous détenez vos ADR de Novartis par l'intermédiaire des systèmes de DTC ou d'une banque, d'un courtier ou de tout autre mandataire, votre dépositaire, banque, courtier ou mandataire recevra, en votre nom, votre part au pro rata le produit net en espèces agrégé de la vente des fractions d'actions. Aucun intérêt ne sera versé au titre des espèces que vous recevrez en lieu et place de fractions d'actions. Pour de plus amples informations concernant le traitement des fractions d'actions, veuillez vous reporter à la section «Procédure d'obtention d'actions Alcon – Traitement des fractions» de la Brochure aux actionnaires.

Inscription au Registre des actions d'Alcon et droits de vote

Chaque porteur d'ADR de Novartis inscrit recevant des actions Alcon est automatiquement inscrit au registre américain des actions d'Alcon géré par Computershare Trust Company, N.A., en tant qu'actionnaire sans droit de vote. Afin de pouvoir voter avec vos actions Alcon, vous devrez demander une inscription assortie de droits de vote.

Si vous détenez vos ADR de Novartis par l'intermédiaire des systèmes de DTC ou d'une banque, d'un courtier ou de tout autre mandataire, votre dépositaire, banque, courtier ou mandataire recevra, en votre nom, vos actions Alcon sans que vous soyez inscrit au registre des actions d'Alcon. Veuillez contacter votre banque ou courtier si vous souhaitez voter avec vos actions Alcon à l'issue du spin-off ou inscrire directement vos actions Alcon au registre américain des actions Alcon géré par Computershare Trust Company, N.A.

Traitement fiscal

De façon générale, le traitement fiscal accordé aux porteurs d'ADR de Novartis sera le même que celui accordé aux actionnaires de Novartis dans le cadre du spin-off aux fins de la fiscalité suisse et de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Veuillez vous reporter à la section «Aperçu du traitement fiscal des actionnaires de Novartis» dans la Brochure aux actionnaires, pour plus de détails.

Q&R

Pour des questions d'ordre général concernant le spin-off, veuillez vous reporter à la section «Q&R» dans la Brochure aux actionnaires.

Quand les ADR cesseront-ils d'être négociés, avec le droit de recevoir des actions Alcon?

Le dernier jour de négoce des ADR de Novartis, y compris le droit de recevoir des actions Alcon à la New York Stock Exchange (NYSE) sera la date avec dividende attaché. Cela signifie que chaque ADR de Novartis que vous détenez ou acquérez et que vous ne vendez pas ni ne cédez avant la clôture des marchés à la date avec dividende attaché inclura le droit de recevoir des actions Alcon. Inversement, si vous achetez un ADR de Novartis à la date ex-dividende ou après, l'ADR de Novartis représentera une participation uniquement dans Novartis et n'inclura pas le droit de recevoir des actions Alcon dans le cadre du spin-off.

Que se passera-t-il si je vends mes ADR de Novartis avant le spin-off?

Si vous vendez vos ADR de Novartis avant la date avec dividende attaché, à la clôture des marchés, vous ne serez plus admissible à recevoir des actions Alcon ni des versements en espèces au titre de fractions d'actions.

Que va-t-il arriver à mes ADR de Novartis suite au spin-off?

Il n'y aura aucun changement en ce qui concerne le négoce d'ADR de Novartis à l'issue du spin-off, ils continueront de s'échanger à la New York Stock Exchange (NYSE) sous le symbole «NVS». Novartis table sur un cours de l'ADR de Novartis juste après la date ex-dividende inférieur au cours juste avant la date ex-dividende, du fait qu'il n'inclura plus la valeur de l'activité Alcon.

Que dois-je faire pour recevoir des actions Alcon?

Les porteurs d'ADR de Novartis n'ont aucune mesure spécifique à prendre, ne sont pas tenus de verser d'espèces, de fournir des contreparties ou de remettre des actions ou des ADR de Novartis pour recevoir des actions Alcon.

De quelle façon le spin-off va-t-il affecter la conversion d'ADR de Novartis en actions de Novartis?

Le dernier jour auquel les porteurs d'ADR de Novartis pourront convertir leurs ADR en actions de Novartis avant l'exécution du spin-off et vice-versa est prévu environ deux semaines avant la date ex-dividende selon le calendrier indicatif ci-dessus. Ce jour serait également la dernière date à laquelle les porteurs d'ADR de Novartis pourront inscrire ou désinscrire directement leurs ADR de Novartis auprès du dépositaire d'ADR de Novartis, J.P. Morgan, avant l'exécution du spin-off. A compter de deux jours après la date ex-dividende, les porteurs d'ADR de Novartis pourront à nouveau convertir leurs ADR de Novartis en actions de Novartis et inscrire ou désinscrire directement leurs ADR de Novartis auprès de J.P. Morgan.



Contacter Novartis Investor Relations

Téléphone +41 61 324 79 44

E-Mail investor.relations@novartis.com

Contacter Alcon Investor Relations

Téléphone +1 817 615 2789

E-Mail investor.relations@alcon.com

Vous pouvez également contacter votre banque dépositaire ou votre courtier pour obtenir de plus amples informations.

Des exemplaires de cette brochure, les modifications qui y sont apportées, les statuts de Novartis SA et d'Alcon Inc. et l'invitation à l'Assemblée générale sont mis à disposition gratuitement par Novartis SA, Registre des actions, Forum 1-P.75, 4002 Bâle, Suisse, Fax: +41 61 324 32 44, E-Mail share.registry@novartis.com. La présente brochure et toutes les modifications qui y sont apportées seront mises à la disposition public sur le site web de Novartis SA (www.novartis.com/investors/shareholder-information/annual-general-meeting).